

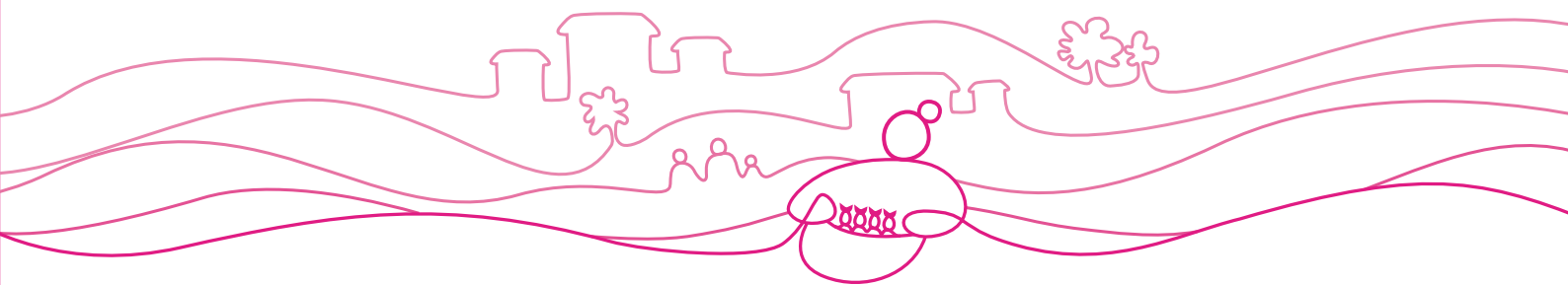


Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Contribution de la pêche artisanale à
la mise en place de systèmes alimentaires
sains et de moyens de subsistance durables
dans la Communauté de développement
de l'Afrique australe

**Contribution de la pêche artisanale à
la mise en place de systèmes alimentaires
sains et de moyens de subsistance durables
dans la Communauté de développement
de l'Afrique australe**



Citer comme suit: FAO. 2024. *Contribution de la pêche artisanale à la mise en place de systèmes alimentaires sains et de moyens de subsistance durables dans la Communauté de développement de l'Afrique australe*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cd0770fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités

ISBN 978-92-5-138898-3

© FAO, 2024



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Table des matières

Abréviations	v
Remerciements	vii
1. Introduction	1
2. Contributions de la pêche artisanale au développement durable dans la Communauté de développement de l'Afrique australe	4
2.1 Production de la pêche artisanale	4
2.2 Gouvernance et gestion des pêches artisanales	6
2.3 Avantages économiques dans les chaînes de valeur des pêches artisanales	10
2.4 Contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition	15
3. Facteurs de changement dans la pêche artisanale au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe	23
4. Conclusion – Préserver et renforcer les contributions de la pêche artisanale au développement durable dans la Communauté de développement de l'Afrique australe	25
Bibliographie	28
Annexe A	31
Annexe B	33
Annexe C	34

Figures

1. Carte des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et des principales masses d'eau (eau douce et eau de mer) d'Afrique	1
2. Résumé des contributions de la pêche artisanale au développement durable dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe	2
3. Carte des principales masses d'eau (eau douce et eau de mer) de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe	4
4. Production intérieure de poisson dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe en 2021	5
5. Captures annuelles moyennes de la pêche artisanale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe	6
6. Captures annuelles moyennes de la pêche artisanale continentale (vert) et marine (bleu) enregistrées dans la région de la SADC, par volume (et par ordre décroissant)	7
7. Nombre de personnes dépendant de la pêche artisanale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe	11
8. Dépendance à l'égard de la pêche artisanale au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe	13
9. Pêche de subsistance en pourcentage de la pratique totale de la pêche artisanale pour chaque pays	14
10. Pourcentage de femmes sur le nombre total de personnes (hommes et femmes) employées (emploi et subsistance) dans les chaînes de valeur de la pêche artisanale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe.	14
11. Situation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans la Communauté de développement de l'Afrique australe	16
12. Contribution des petits poissons issus de la pêche artisanale et d'autres aliments d'origine animale (portion de 100 g d'aliment comestible) à l'apport journalier recommandé en nutriments pour les femmes adultes (âgées de 19 à 50 ans) dans la Communauté de développement de l'Afrique australe	18
13. Valeur nutritionnelle des cinq principales espèces de poissons capturées dans le cadre de la pêche artisanale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe	19
14. Carte montrant l'approvisionnement en poisson (consommation apparente de poisson) et la contribution du poisson à l'approvisionnement en protéines animales dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe.	20
15. Proportion des ménages consommant des aliments d'origine animale et prix des aliments achetés (prix moyen par kg en USD internationaux) au niveau national au Malawi et en République-Unie de Tanzanie	21
16. Densité et répartition spatiale de la consommation de poisson au niveau infranational au Malawi (A) et en République-Unie de Tanzanie (B) par masses d'eau intérieures et littorales	21
17. Recommandations sur l'élaboration de politiques et de plans thématiques propres à mieux préserver et renforcer la contribution de la pêche artisanale au développement durable de la Communauté de développement de l'Afrique australe.	27

Encadrés

1. Pêche marine artisanale à Madagascar et impact de la pêche industrielle	8
2. Des obligations bleues pour une pêche marine durable aux Seychelles	9
3. Pêche artisanale dans la région des Grands Lacs africains et cogestion transfrontière	9
4. Possibilités de préservation et de valorisation de la pêche artisanale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe	26

Abréviations

Directives PAD

Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté

FAO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ODD

Objectif de développement durable

SADC

Communauté de développement de l'Afrique australe

g

gramme

kg

kilogramme



Remerciements

Le présent travail a été entrepris dans le cadre du sous-programme intitulé *Implementing the Small-Scale Fisheries Guidelines for gender equitable and climate resilient food systems and livelihoods* (Mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale au service de systèmes alimentaires et de moyens de subsistance équitables du point de vue du genre et résilients au climat) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce sous-programme est financé par l'instrument de contribution volontaire flexible et utilise les résultats de l'initiative «Illuminating Hidden Harvests» (Mettre en lumière les captures cachées). Le présent document d'information fait partie d'une série de documents sur la pêche artisanale et la parité femmes-hommes dont l'objet est de mettre en lumière la contribution de la pêche artisanale, en particulier des femmes qui y travaillent, à la mise en place de systèmes alimentaires sains et de moyens de subsistance durables. Il a été établi par Fiona A. Simmance (FAO), Motseki Hlatshwayo (Communauté de développement de l'Afrique australe – SADC), Friday Njaya (Département des pêches, Malawi), Molly Ahern, Lena Westlund, Gianluigi Nico (FAO), James Robinson (Université de Lancaster) et Nicole Franz (FAO) en collaboration avec des acteurs de la SADC et de la pêche artisanale et avec la contribution d'experts des ministères responsables de la pêche des États membres de la SADC. Les auteurs souhaitent également remercier leurs collègues de la FAO Marianne Guyonnet et Manoela Militão de Siqueira pour leur soutien éditorial, ainsi que Sarah Pasetto pour la relecture, Anders Sirén pour l'élaboration des cartes et Maxtudio (Rome) pour la conception et la mise en page.

1

Introduction

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) comprend 16 États membres situés dans le sud de l'Afrique subsaharienne: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie¹, Seychelles, Zambie et Zimbabwe (figure 1). Les États

membres de la SADC sont riches en ressources aquatiques, avec de vastes masses d'eau intérieures s'étendant sur plus de 2 200 km² (masses d'eau permanentes) et des masses d'eau marines (sur plus de 15 246 km² de littoral) qui soutiennent toutes deux des pêcheries dynamiques. Le secteur de la pêche y revêt une importance mondiale sur le plan biologique. Il génère également une immense valeur sociale, économique et nutritionnelle qui fait office de bouée de sauvetage pour des millions d'habitants de la région. Le poisson issu de

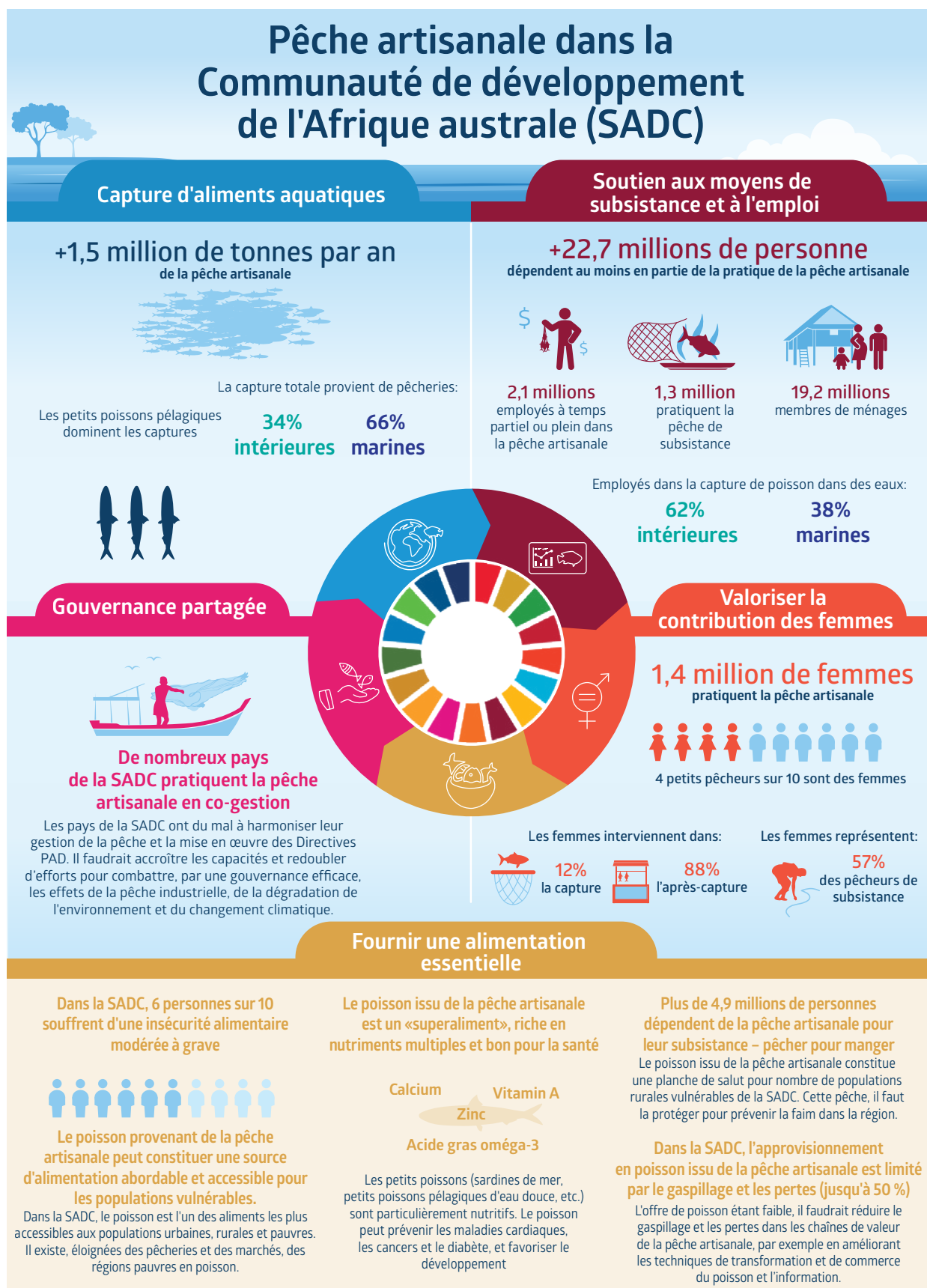
¹ La République-Unie de Tanzanie comprend le territoire situé sur le continent et Zanzibar.

FIGURE 1. Carte des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et des principales masses d'eau (eau douce et eau de mer) d'Afrique



Source: Geospatial. 2020. Géodonnées cartographiques [Shapefile]. New York (États-Unis), Organisation des Nations Unies (ONU).

FIGURE 2. Résumé des contributions de la pêche artisanale au développement durable de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe



Sources: FAO. 2023. Fishery and Aquaculture Statistics. Global production by production source 1950-2019 (FishstatJ). In: *FAO Fisheries Division* [en ligne]. Rome. Mise à jour 2021. <https://www.fao.org/fishery/fr/statistics/software/fishstatj/en>.
 FAO. 2023. Base de données pour la quantité d'approvisionnement en poisson et en protéines animales. FAOSTAT Nouveaux bilans alimentaires. Rome. <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FBS>.
 FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576n>.
 SADC. 2023. Joint virtual meeting of SADC ministers responsible for agriculture and food security, and fisheries and aquaculture. 19 mai 2023. Procès-verbal.

la pêche artisanale constitue la planche de salut de la population et contribue au développement durable et la réalisation de nombreux objectifs correspondants (ODD), comme l'élimination de la pauvreté (ODD 1), l'éradication de la faim (ODD 2), l'égalité des sexes (ODD 5) et la réduction des inégalités (ODD 10). L'approvisionnement en poisson y est dominé par les pêches de capture, qui représentent 96 pour cent des prises totales, contre 4 pour cent pour l'aquaculture. Cette situation se maintiendra dans les décennies à venir. Les pêches de capture sont dominées par la pêche artisanale, de nombreux pays pratiquant presque exclusivement ce type de pêche par rapport à la pêche industrielle. Plus de 22,7 millions de femmes et d'hommes dépendent de la pêche artisanale pour leurs moyens d'existence et leur subsistance (FAO, Duke University et WorldFish, 2023).

L'offre régionale de poisson est cependant faible, avec 12,7 kilogrammes (kg) par habitant et par an. Le gaspillage et les pertes de poisson sont élevés, atteignant 40 à 50 pour cent dans certaines chaînes de valeur de la pêche artisanale (Smartfish, 2015). En raison de ces pertes et gaspillages et des inégalités

commerciales, les bienfaits nutritionnels et économiques de la pêche artisanale ne sont pas pleinement exploités. Il faudrait notamment, pour préserver et accroître les multiples avantages que présente la pêche artisanale pour le développement durable de la région de la SADC, pratiquer un commerce équitable, réduire les déchets et les pertes de poisson, assurer une gouvernance juste et équitable et mettre en œuvre des programmes de nutrition qui intègrent le poisson. On peut, en intégrant davantage les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD) dans les politiques et plans nationaux, aider à préserver et à renforcer les contributions de la pêche artisanale au développement durable et aux systèmes alimentaires de la région. L'initiative «Illuminating Hidden Harvests» (Mettre en lumière les captures cachées) a de nouveau démontré, par des éléments qui ont alimenté le présent document d'information, l'intérêt que présente la pêche artisanale pour le développement durable de la planète et de la région de la SADC (FAO, Duke University et WorldFish, 2023).

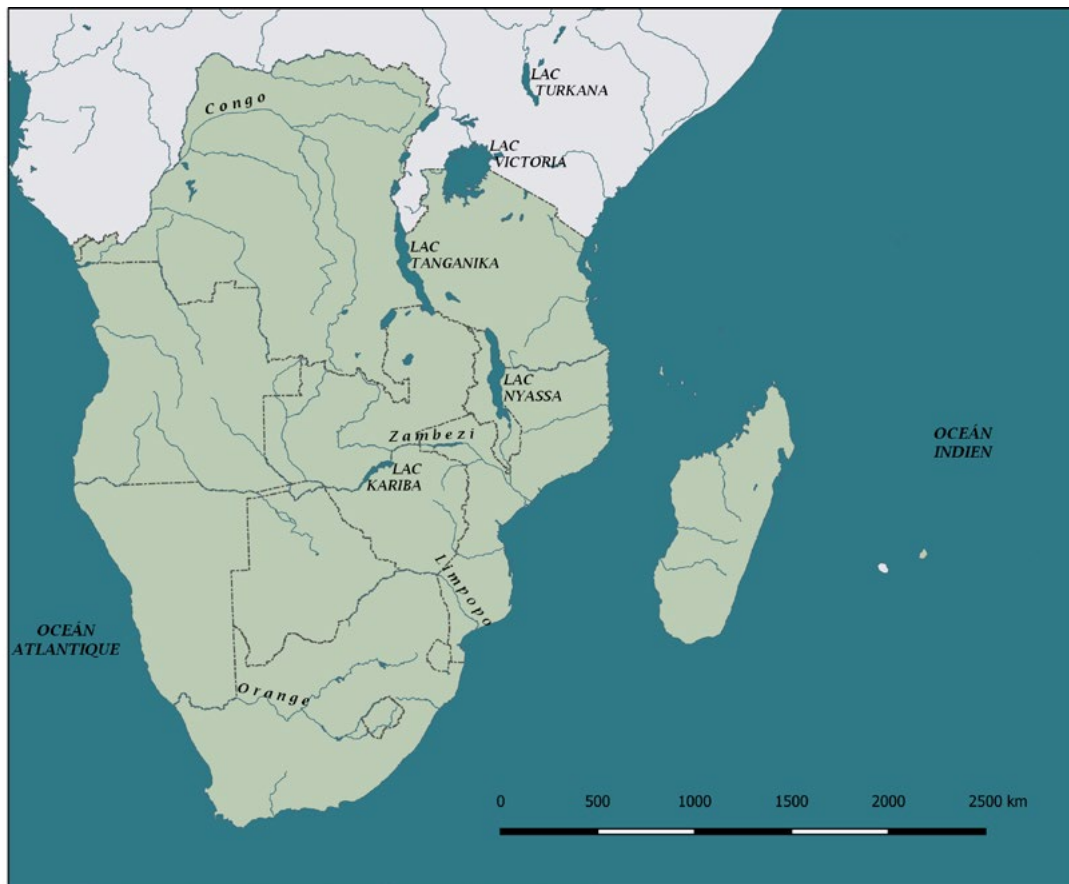
2

Contributions de la pêche artisanale au développement durable de la Communauté de développement de l'Afrique australe

2.1 Production de la pêche artisanale



FIGURE 3. Carte des principales masses d'eau (eau douce et eau de mer) de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe



Source: Geospatial. 2020. Géodonnées cartographiques [Shapefile]. New York (États-Unis), Organisation des Nations Unies (ONU).

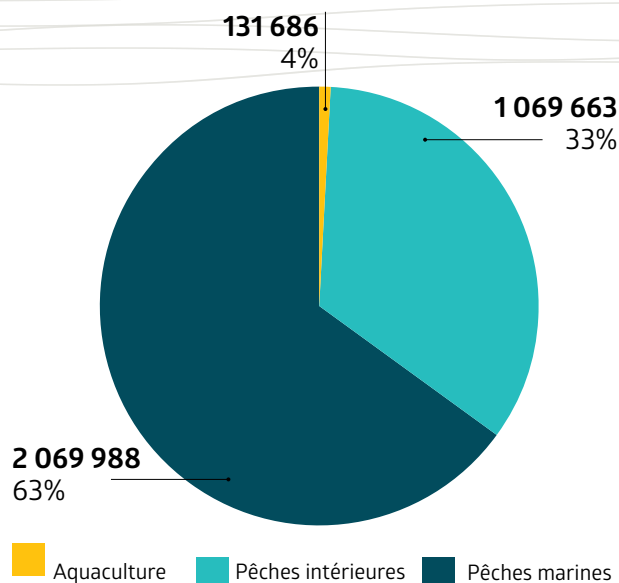
Captures de poissons dans le cadre de la pêche artisanale

En 2021, plus de 3,1 millions de tonnes de poisson ont été pêchées en eau douce (dans les eaux intérieures) et en mer dans la région de la SADC. La même année, 131 686 tonnes de poissons ont été récoltées dans le cadre de l'aquaculture (FAO, 2023a). Comme indiqué dans l'introduction, les pêches de capture sont de loin la principale source d'approvisionnement en poisson de la SADC, fournissant 96 pour cent du poisson contre 4 pour cent pour l'aquaculture (figure 4) (FAO, 2023a). Plus d'un tiers (34 pour cent) des captures proviennent des pêcheries intérieures de la SADC et deux tiers (66 pour cent) de ses vastes pêcheries marines côtières. La Namibie et l'Afrique du Sud réalisent leurs plus grosses prises dans les eaux marines, tandis que la République-Unie de Tanzanie et la République démocratique du Congo réalisent les leurs dans les eaux intérieures. La République-Unie de Tanzanie possède la deuxième pêcherie de capture d'Afrique et la huitième pêcherie intérieure au monde, tandis que la Namibie est classée quarante et unième en termes de grandes pêcheries marines. Les captures de poissons provenant des pêcheries de capture marines et continentales de la SADC ont connu une tendance générale à la hausse dans 15 des 16 pays depuis 2013, les captures les plus élevées ayant été enregistrées ces dernières années pour la plupart des pays et de leurs pêcheries (à l'exception des pêcheries marines des Comores et de l'Afrique du Sud). En particulier, les pêcheries intérieures de la région des Grands Lacs africains (pays orientaux et méridionaux de la SADC) ont connu une augmentation des petites pêcheries pélagiques, considérées comme sous-utilisées. Toutefois, au niveau local, on a également assisté à un effondrement des pêcheries. Un exemple en est la chute de 50 pour cent des prises des pêcheries récifales côtières enregistrée aux Comores (FAO, 2023a).

Comme nous l'avons mentionné, la pêche de capture est la principale source d'approvisionnement en poisson de la région. On estime qu'en 2050, ce secteur restera le principal fournisseur de poisson de la SADC, fournissant plus de 75 pour cent des captures totales (Tran *et al.*, 2019). La production de la pêche continentale et de la pêche de capture sera donc essentielle pour nourrir et soutenir économiquement la population croissante de la SADC au cours des prochaines décennies.

Les pêcheries artisanales sont généralement caractérisées comme des pêcheries qui utilisent un petit investissement en capital et des engins et bateaux de faible technologie, comme des canoës (souvent non motorisés), et qui capturent du poisson pour la subsistance ou pour les marchés locaux ou régionaux.

FIGURE 4. Production intérieure de poisson dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe en 2021



Source: élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO. 2023. Statistiques des pêches et de l'aquaculture. Production mondiale par source de production 1950-2019 (FishstatJ). In: *Division des pêches de la FAO* [en ligne]. Mise à jour 2021. Rome. <http://www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/en>.

Les prises de ces pêcheries peuvent être sous-estimées jusqu'à 65 pour cent en raison des difficultés à recueillir des données systématiques à leur sujet, de l'éloignement, de la dispersion et de la nature informelle de ces pêcheries, ainsi que du manque de capacités (Fluet-Chouinard, Funge-Smith et MacIntyre, 2018). La pêche continentale et la pêche pratiquée dans les pays à revenu faible ou intermédiaire sont souvent dominées par de petits acteurs, tandis que la pêche industrielle est limitée et que les petits acteurs pêchent dans des pêcheries isolées et dispersées. Dans la région de la SADC, la majorité des pêcheries de capture en eaux intérieures sont artisanales et fonctionnent à petite échelle, tandis que les pêcheries industrielles jouent un rôle plus important dans les pêcheries marines de pays comme l'Angola, le Mozambique, la Namibie et l'Afrique du Sud. Le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont estimé que plus de 98 pour cent de leurs pêcheries de capture en eaux intérieures et marines sont artisanales. Les études de pays menées au sein de la SADC par l'initiative Illuminating Hidden Harvests² ont

² L'initiative «Illuminating Hidden Harvests» (Mettre en lumière les captures cachées) a permis de recueillir les données disponibles sur les captures de poissons marins, diadromes et d'eau douce, de céphalopodes, de mollusques, de crevettes et de crustacés. Les plantes aquatiques, les mammifères aquatiques et divers produits et animaux aquatiques ont été exclus. La plupart des pays de la SADC enregistrent des données sur les captures de poissons, mais pas sur celles d'autres animaux aquatiques en raison de difficultés liées à la collecte de données.

estimé qu'entre 2013 et 2017, les pêcheries artisanales des États membres de la SADC avait capturé en moyenne 1,5 million de tonnes de poisson par an (figures 5 et 6). La pêche continentale joue un rôle essentiel dans l'ensemble de la pêche artisanale de la région. Les deux tiers (66 pour cent) des captures de cette pêche proviennent de la pêche continentale, contre 34 pour cent pour la pêche marine. Les pays où les captures de la pêche continentale sont les plus importantes se trouvent dans la région des Grands Lacs africains et comprennent la République démocratique du Congo, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie (figure 6). Les pays où les captures marines de la pêche artisanale sont les plus importantes sont, par ordre décroissant, le Mozambique, l'Angola et Madagascar (figure 6).

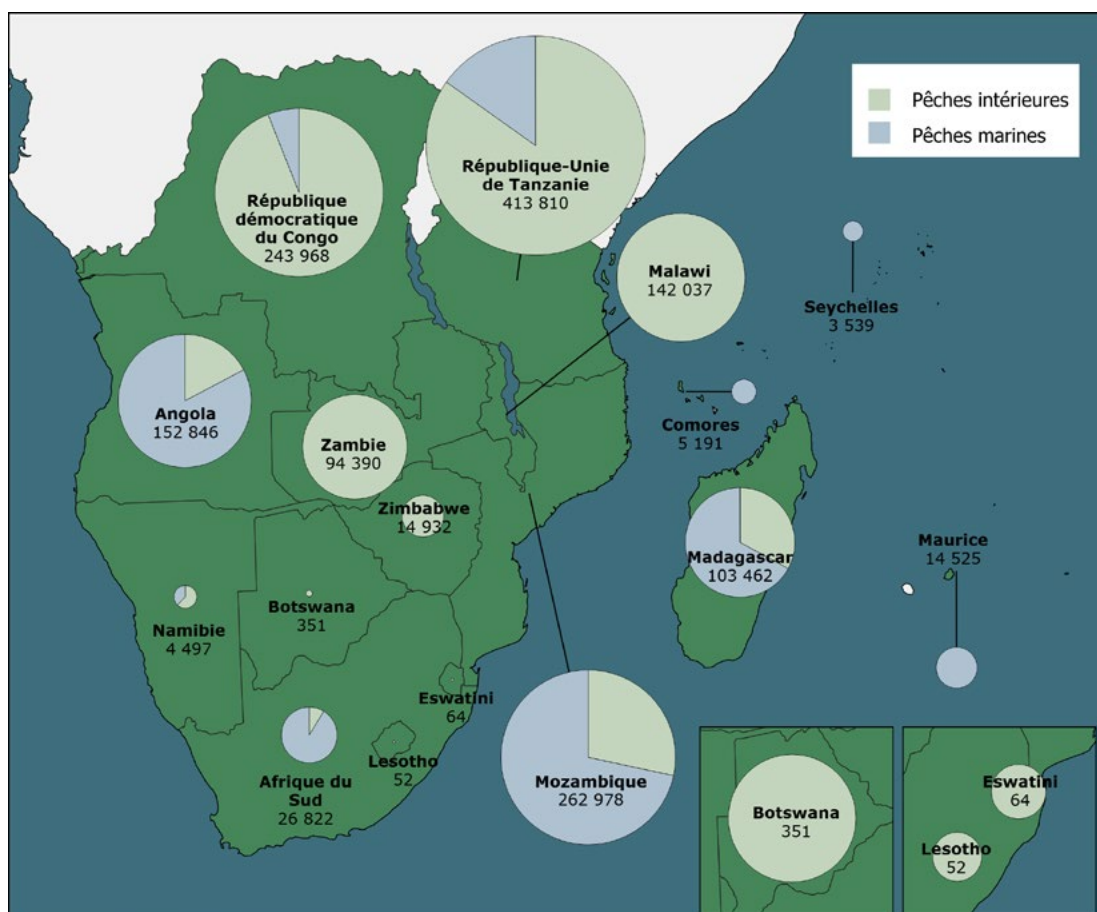
2.2 Gouvernance et gestion des pêches artisanales



- Principes directeurs des Directives PAD: gouvernance responsable des régimes fonciers, gestion durable des ressources, égalité hommes-femmes, droits humains

En 2014, l'Agenda 2063 de l'Union africaine a explicitement reconnu l'économie bleue (et la pêche) comme formant un important pilier de la

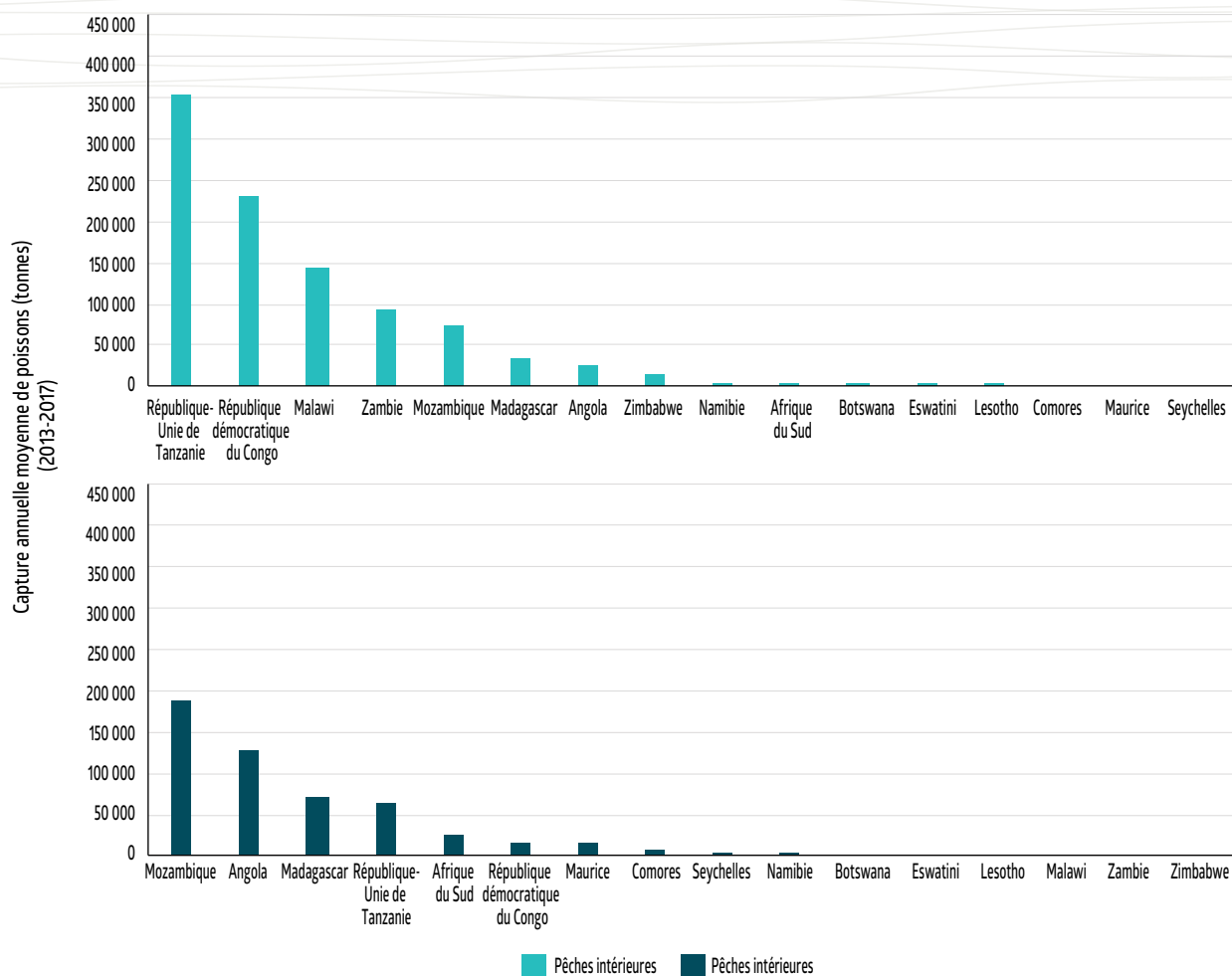
FIGURE 5. Captures annuelles moyennes de la pêche artisanale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe



Source: élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

Note: Les données représentent les captures annuelles moyennes (indiquées en chiffres) des pêcheries continentales et marines enregistrées pour chaque pays de 2013 à 2017. La contribution (en pourcentage) des captures de chaque pays au total des captures de la SADC (+ 1,5 million) est indiquée par la taille du diagramme circulaire. Chacun de ces diagrammes indique le pourcentage des captures provenant des pêcheries continentales (vert) ou marines (bleu).

FIGURE 6. Captures annuelles moyennes de la pêche artisanale continentale (vert) et marine (bleu) enregistrées dans la région de la SADC, par volume (et par ordre décroissant)



Source: élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>

Note: Les données représentent les captures annuelles moyennes des pêcheries continentales et marines enregistrées pour chaque pays de 2013 à 2017.

future transition durable de l'Afrique à l'horizon 2063 (Union africaine, 2015; CUA-NEPAD, 2014). La pêche artisanale, qui constitue la principale source d'approvisionnement en poisson de la région, est un pilier essentiel à la réalisation des ODD. Elle aide à éliminer la faim et la pauvreté en fournissant une source de nourriture nutritive et accessible, ainsi qu'une source de revenus viable (FAO, Duke University et WorldFish, 2023; Khan *et al.*, 2020). En Afrique, cependant, la gouvernance de cette pêche rencontre des problèmes. En outre, les stratégies de promotion de l'économie bleue privilégient souvent des secteurs concurrents qui nuisent à la pêche (par exemple, le développement pétrolier et portuaire) (Ayilu *et al.*, 2022; Okafor-Yarwood *et al.*, 2022; Thoya *et al.*, 2022).

Dans la région de la SADC, la pêche artisanale est régie par des lois, des politiques et des approches de gestion régionales et locales. La gouvernance varie selon les contextes et les environnements marins et d'eau douce, avec des approches descendantes et de cogestion mises en œuvre à des degrés divers de participation avec les communautés de pêcheurs, des droits d'accès et des règlements (Okafor-Yarwood *et al.*, 2022). Cependant, en 2001, les États membres de la SADC se sont engagés, dans le cadre d'un protocole, à harmoniser la législation, la gestion, le suivi et la réglementation de leurs pêches, et à protéger et sauvegarder les droits de la pêche artisanale et les moyens de subsistance. Lesdits États membres se sont également engagés à mettre en œuvre les Directives PAD. Ces directives sont un outil qui permet d'assurer la durabilité de la pêche artisanale et

d'appliquer de nombreux principes qui s'inscrivent dans le cadre du protocole susmentionné, à savoir l'élimination de la faim et de la pauvreté, le renforcement des droits humains et la promotion de processus de gestion participatifs et équitables. Bien que dans de nombreux pays, les parties s'engagent souvent à pratiquer la cogestion, dans la pratique, la gestion continue souvent de s'effectuer du haut vers le bas. Il faudrait que dans la région, cette gestion soit plus efficace et inclusive (Okafor-Yarwood *et al.*, 2022).

Les encadrés 1, 2 et 3 illustrent certains des défis auxquels est confrontée la gestion de la pêche artisanale dans la région de la SADC. Dans certains États membres, comme l'Angola, les politiques de la pêche promeuvent la valeur du poisson pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le poisson étant intégré dans les politiques alimentaires, la majorité du poisson étant conservé dans le pays, et les petits pêcheurs étant soutenus par

des infrastructures, des crédits et des financements, ainsi que des améliorations de la chaîne de valeur du froid (Sowman et Cardoso, 2010). Toutefois, dans d'autres pays, les stratégies d'économie bleue qui privilégient le développement des infrastructures et de l'énergie ont souvent supplanté les pêcheries artisanales ou compromis leurs ressources et leurs moyens de subsistance. On peut citer, comme exemples, les développements portuaires en République-Unie de Tanzanie et l'exploitation du phosphate en Namibie (Sowman et Cardoso, 2010; Carver, 2020; Thoya *et al.*, 2022). En Afrique, la concurrence pour les ressources a souvent généré des conflits et créé des risques pour la sécurité, comme la piraterie dans le sud-est de l'Afrique et les conflits pétroliers dans les eaux intérieures du Nigéria. Ces situations peuvent provoquer des crises de sécurité alimentaire et anéantir des communautés de petits pêcheurs (Belhabib *et al.*, 2019). En outre, là où les pêches artisanales peuvent être très productiv

ENCADRÉ 1.

Pêche marine artisanale à Madagascar et impact de la pêche industrielle

À Madagascar, des accords de pêche ont longtemps été accordés aux pêcheurs industriels et à ceux de pays qui pratiquent la pêche en eaux lointaines, qui viennent dans les riches eaux côtières de Madagascar pêcher des espèces de grande valeur telles que le thon et les espèces apparentées, qui sont ensuite exportées. Certains chercheurs estiment qu'à Madagascar, jusqu'à 50 pour cent des prises de la pêche industrielle pourraient ne pas être déclarées en raison de problèmes et de lacunes de gouvernance (Okafor-Yarwood *et al.*, 2022). La pêche artisanale est la principale source d'approvisionnement en poisson des Malgaches, pour qui le poisson fait partie intégrante de leur alimentation coutumière et est vital pour la nutrition. Les habitants de Madagascar connaissent des niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle parmi les plus élevés au monde. Le poisson issu de la pêche artisanale constitue pour de nombreuses personnes vulnérables un filet de sécurité alimentaire et financière, agissant comme une planche de salut pour la nutrition et la sécurité des moyens de subsistance (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Cependant, des pêcheurs de pays qui pratiquent la pêche lointaine ont commencé à pêcher près des côtes, ce qui a entraîné des conflits avec les petits pêcheurs et un déclin des habitats côtiers et des pêcheries accessibles aux petits pêcheurs. Ces accords de pêche non viables ont favorisé la «survie des plus riches», les petits pêcheurs étant marginalisés et supplantés, ce qui a entraîné la perte de leurs moyens de subsistance et de la disponibilité du poisson en tant que source d'alimentation nutritive pour le pays. Actuellement, Madagascar inverse la tendance, évaluant les nouveaux accords de pêche et leur impact sur les petits pêcheurs, et améliorant la transparence et le suivi de la pêche illicite, par exemple en rejoignant l'Initiative pour la transparence des pêches. Il est nécessaire de redéfinir les priorités pour appuyer le sous-secteur de la pêche artisanale et promouvoir une gouvernance inclusive et une cogestion plus efficace. L'objectif devrait être de privilégier la pêche artisanale et de combattre la pêche illicite pratiquée par les pêcheurs industriels. Au niveau local, des initiatives telles que celle de promotion d'une pêche durable des poulpes menée par Blue Ventures ont ouvert la voie à une pêche qui intègre le respect des lois et des connaissances traditionnelles, l'offre de bienfaits pour la communauté et la mise en place de partenariats avec des entreprises d'exportation équitables. Ces modèles locaux de pêche communautaire ont été étendus à l'ensemble de la SADC et au monde entier. L'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont récemment élaboré des plans d'action nationaux pour la pêche artisanale, plans qu'élaborent également tous les pays de la SADC et qui constituent un important exemple de renouvellement des politiques de protection et d'exploitation de la valeur de la pêche artisanale pour le développement durable (Ministère de l'élevage et de la pêche de la République-Unie de Tanzanie, 2021; Ministère de la pêche et des ressources marines de la République de Namibie, 2022).

Source: Okafor-Yarwood *et al.*, 2022

es, résilientes et sous-exploitées, comme les petites pêches pélagiques dans la région des Grands Lacs africains, certaines chaînes de valeur enregistrent un taux élevé de gaspillage et de perte de poisson (jusqu'à 45 pour cent) en raison de la médiocrité des installations et des équipements aux stades du débarquement, de la transformation et du commerce (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Enfin, la gouvernance a traditionnellement contrôlé et géré les pêcheries dans une optique de capture, se concentrant sur le rôle des

hommes (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Le rôle des femmes dans ce secteur a été sous-estimé, sous-évalué et ignoré, avec un manque de suivi des activités de transformation et de commerce (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). De nouvelles données issues de ce mémoire montrent que dans la SADC, les femmes jouent un rôle clé dans la pêche artisanale (section 2.3). Il faudra s'attacher à mieux rendre compte du rôle qu'elles jouent et à combattre l'inégalité de droits et la marginalisation des femmes dans la prise de décisions.

ENCADRÉ 2.

Des obligations bleues pour une pêche marine durable aux Seychelles

Les Seychelles ont été le premier pays à mettre en œuvre un système de financement par obligations bleues pour améliorer la gestion et le statut de ses pêcheries marines. Ce programme de financement a permis d'améliorer la cogestion des pêcheries artisanales, de surveiller la pêche illicite dans le secteur industriel et de faire comprendre l'intérêt des pêcheries artisanales pour le développement durable. Parmi les initiatives que les Seychelles ont mises en œuvre ces dernières années pour appuyer la pêche artisanale, on peut citer l'éco-étiquetage («the Label Project»), qui permet aux pêcheurs artisanaux d'accéder aux marchés officiels et d'étiqueter leur poisson pour permettre aux consommateurs d'entrer en contact avec les pêcheurs traditionnels et d'appuyer un développement durable. On peut aussi mentionner les «projets de transparence», qui visent à mettre fin à la pêche illicite pratiquée par les pêcheurs industriels, néfaste pour les petits pêcheurs. Les Seychelles ont été le premier pays de la SADC à rejoindre l'Initiative pour la transparence des pêches, qui prévoit le partage de données sur les navires de pêche, les permis, le financement, les prises, etc.

Sources: Drakeford, B., Failler, P., Toorabally, B. et Kooli, E. 2020. Implementing the fisheries transparency initiative: experience from the Seychelles. *Marine Policy*, 119(104060): 1-6.
Kemper, K. 2019. The Seychelles Blue Bond: Good for Business and the Planet. *Revue financière*, 70: 38-39. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3805926.

ENCADRÉ 3.

Pêche artisanale dans la région des Grands Lacs africains et cogestion transfrontière

La région des Grands Lacs africains est riche en lacs et en rivières qui soutiennent une pêche continentale artisanale dynamique. La région se situe dans la SADC, englobant la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Malawi et la Zambie. Les petites pêcheries pélagiques représentent la majorité (70 pour cent) des pêcheries intérieures de cette région. Ces pêcheries sont considérées comme durables, ayant un rendement annuel élevé, et étant résilientes aux chocs climatiques et sous-exploitées (Kolding *et al.*, 2019). Les petits poissons issus de ces pêcheries comptent parmi les poissons les plus riches en nutriments au monde et constituent l'une des sources de protéines les plus accessibles en Afrique. Commercialisés en grandes quantités de manière informelle dans l'ensemble de la SADC, ces poissons constituent une planche de salut dans la lutte contre la malnutrition. Cependant, la gestion transfrontière pose des problèmes et des conflits naissent des différences de réglementation, d'exploitation et d'utilisation. Les pêcheries artisanales du lac Chiuta au Malawi et au Mozambique en sont un exemple. Pour surmonter ces difficultés, un accord de cogestion des pêcheries transfrontières a été mis en place pour respecter et prendre en compte les intérêts des communautés de pêcheurs des deux pays et préserver la viabilité des pêcheries. Cet accord a été mis en œuvre dans le cadre d'une approche participative qui vise à harmoniser les réglementations et la gestion entre les pays. Il en est résulté une réduction des conflits concernant les droits d'accès et l'utilisation des sennes, ainsi qu'une nouvelle vague d'harmonisation de l'effort de pêche et de la gestion.

Sources: Kolding, J., van Zwieten, P., Marttin, F., Funge-Smith, S. et Poulain, F. 2019. *Freshwater small pelagic fish and their fisheries in the major African lakes and reservoirs in relation to food security and nutrition*. Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 642. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/ca0843en>
Donda, S. Who benefits from fisheries co-management? A case study in Lake Chiuta, Malawi. *Marine Policy*, 80: 147-153.

2.3 Avantages économiques dans les chaînes de valeur des pêches artisanales



Niveaux de pauvreté au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe

Les habitants de la région de la SADC connaissent des taux d'extrême pauvreté parmi les plus élevés au monde, définis comme le fait de vivre en dessous du seuil international de pauvreté (Banque mondiale, 2023). En 2019, en moyenne 37 pour cent, soit environ 134 millions de personnes (SADC, 2019), vivaient, dans la région, dans l'extrême pauvreté telle que mesurée par l'indice de pauvreté de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2023). Le taux moyen d'extrême pauvreté au sein de la SADC dépasse de loin la moyenne mondiale de 8,4 pour cent (Banque mondiale, 2023). Trois pays de la SADC connaissent des taux de pauvreté très élevés, plus des deux tiers de leur population vivant dans la pauvreté : Madagascar, où ce chiffre est de 80,7 pour cent, le Malawi, où il est de 70,1 pour cent, et la République démocratique du Congo, où il est de 69,7 pour cent (Banque mondiale, 2023). Le poisson issu de la pêche artisanale peut être un moteur essentiel des économies rurales et fournir un moyen de subsistance résilient tout au long de l'année, avec des revenus plus élevés que les activités agricoles (Simmance *et al.*, 2022). Dans certaines parties de la région, comme au Malawi et en République-Unie de Tanzanie, les ménages qui pratiquent la pêche artisanale peuvent disposer d'un patrimoine plus important et présenter une pauvreté de revenu moindre que celle des ménages agricoles, avec une sécurité alimentaire et nutritionnelle plus élevée (Simmance *et al.*, 2022). La pêche artisanale peut servir de filet de sécurité en période de chocs tels que les périodes de soudure agricole induites par le climat, les moyens de subsistance liés à la pêche offrant un revenu sûr ou le poisson comme nourriture (Simmance *et al.*, 2022). Cependant, le rôle que cette pêche joue à l'appui des moyens de subsistance au sein de la SADC est souvent mal connu en raison de difficultés liées à la collecte de données.

Pratique de la pêche artisanale et dépendance à son égard

Il est notoirement difficile de recueillir des données sur le rôle que jouent les femmes et les hommes dans la capture, la transformation et le commerce du poisson au sein des pêcheries artisanales en raison de la nature

informelle, isolée et dispersée des pêcheries, ainsi que des vastes échelles et des efforts qu'en exigerait le suivi. La collecte de données s'est souvent concentrée sur la capture du poisson et sur le rôle des hommes, avec une large sous-déclaration des autres acteurs de la pêche et des femmes dans la chaîne de valeur. Les enquêtes nationales sur les revenus et les dépenses des ménages recueillent régulièrement des données sur les moyens de subsistance, y compris ceux de la pêche artisanale, à des échelles représentatives au niveau national. Cela peut aider à mettre en lumière l'intérêt économique sous-estimé de la pêche artisanale. Une récente étude à grande échelle a analysé ces enquêtes et révélé que dans la SADC, la pêche artisanale soutient les moyens d'existence et la sécurité alimentaire d'au moins 22,7 millions de personnes, qui dépendent au moins partiellement de leur pratique de la pêche artisanale (figure 7 et annexe A) (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). On disposait de données pour 14 des 16 pays, à l'exception de l'Eswatini et des Seychelles. Par conséquent, la dépendance réelle à l'égard de la pêche artisanale est probablement plus élevée. L'étude a révélé que les pays de la SADC représentent 28,1 pour cent du nombre total de personnes dépendant de la pêche artisanale en Afrique subsaharienne (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Les personnes qui dépendent de la pêche artisanale au sein de la SADC, soit 22,7 millions de personnes, représentent environ 6 pour cent de la population totale de la région, qui s'élevait à plus de 360 millions de personnes en 2019 (SADC, 2019). Ces personnes comprennent celles qui sont employées dans les chaînes de valeur (2,1 millions de personnes), les pêcheurs de subsistance (1,3 million) et les membres de leur ménage (19,2 millions) (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Dans l'ensemble, les cinq pays qui comptent le plus grand nombre de personnes dépendantes de la pêche artisanale sont la République démocratique du Congo (qui représente 25 pour cent de la dépendance totale enregistrée au sein de la SADC), la République-Unie de Tanzanie (16 pour cent), Madagascar (15 pour cent), le Mozambique (13 pour cent) et l'Angola (10 pour cent) (figure 8 et annexe A). Ces pays figurent également parmi les premiers en termes d'importance des prises de pêche au sein de la SADC. Madagascar fait exception, car on pense que les captures y sont sous-déclarées (FAO, 2023a; FAO, Duke University et WorldFish, 2023). En moyenne, environ 7 pour cent des habitants de la région de la SADC dépendent de la pêche artisanale (figure 8).

Au sein de la SADC, on estime qu'au moins 2,1 millions de personnes étaient employées à temps plein ou partiel dans la capture, la transformation et le commerce du poisson (FAO, Duke University et WorldFish, 2023).

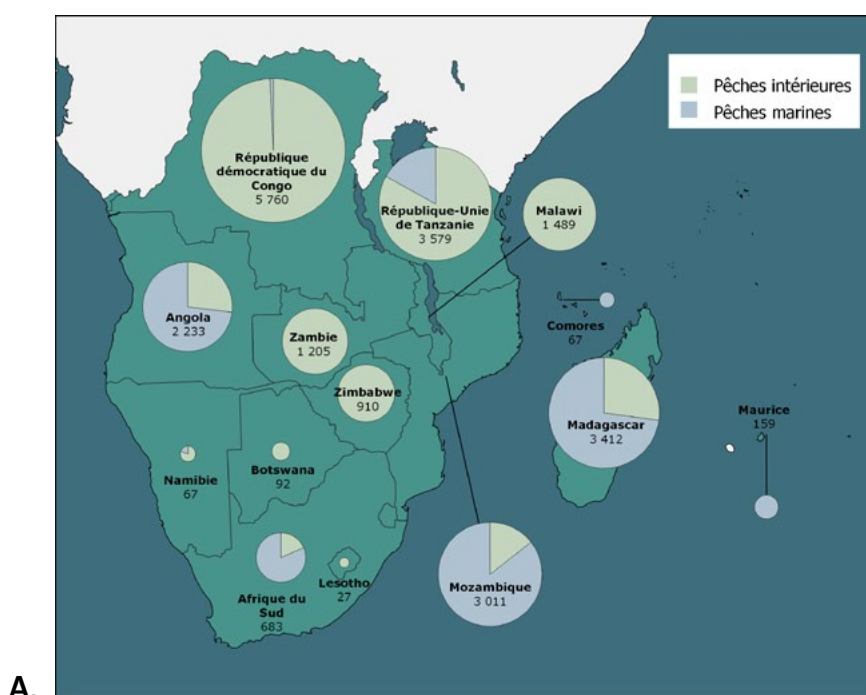
Elles étaient plus nombreuses à être employées, à titre principal, dans les activités d'après-capture (361 337 dans la transformation et 800 016 dans le commerce, représentant 54 pour cent de l'emploi total) que dans la capture du poisson (915 727 dans la capture, représentant 43 pour cent de l'emploi total). En outre, les deux tiers des pêcheurs travaillaient dans des pêcheries intérieures (62 pour cent) et un tiers dans des pêcheries marines (38 pour cent). Au sein de la SADC, la pêche artisanale employait un grand nombre de personnes par rapport à la pêche industrielle. Presque tous les pays de la région employaient dans la pêche artisanale un plus grand nombre de personnes (plus de 80 pour cent) que dans la pêche industrielle. La Namibie faisait exception, la proportion de personnes employées dans la pêche artisanale y étant plus faible (22 pour cent) que dans la pêche industrielle (78 pour cent). Cela reflète le développement du secteur de la pêche industrielle dans ce pays (figure 7).

Au sein de la SADC, on estime également que 1,3 million de personnes pratiquent la pêche artisanale en tant que pêcheurs de subsistance, capturant du poisson davantage pour la consommation que pour le revenu (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Certains pays, en particulier ceux qui ont des taux élevés d'insécurité alimentaire et sont enclavés ou insulaires (comme le Lesotho, la Zambie, le Zimbabwe et les Comores), ont un pourcentage relativement élevé (plus de 48 pour cent) de personnes qui pratiquent la pêche

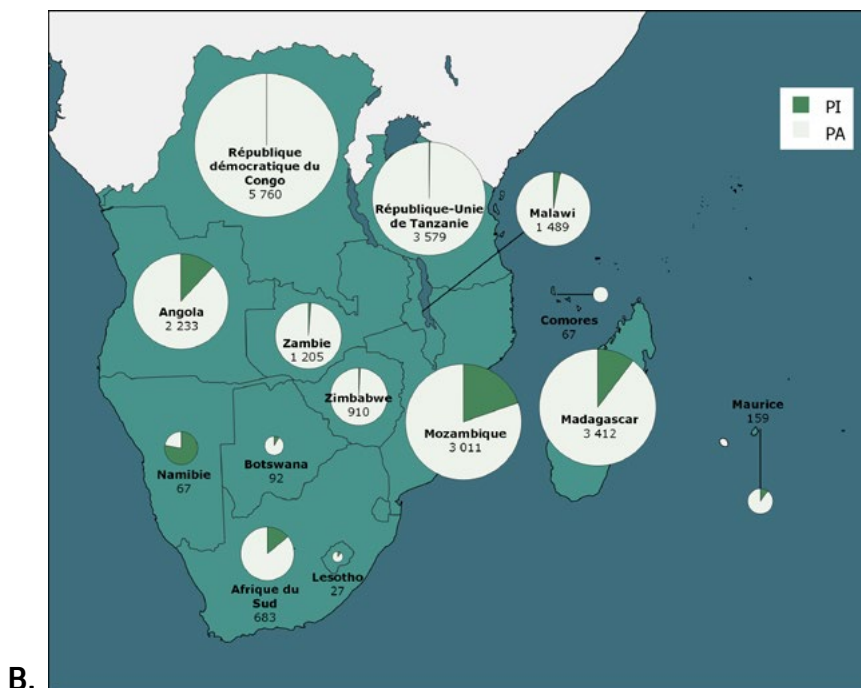
artisanale à des fins de subsistance par rapport à celui de personnes employées (figure 9 et annexe A). En outre, on estime que la pêche de subsistance fait vivre 4,9 millions de personnes qui dépendent de ménages, et que 57 pour cent des pêcheurs de subsistance sont des femmes, soit plus de 744 000 personnes. Ces chiffres révèlent l'importance cruciale que revêt, s'agissant de la subsistance, la pêche artisanale en tant que filet de sécurité, le poisson jouant, en tant qu'aliment, un rôle essentiel pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle locale et pendant des chocs tels que les périodes de soudure agricole induites par le climat, en particulier pour des groupes vulnérables tels que les femmes (Béné *et al.*, 2016).

Au sein de la SADC, quelque 1,4 million de femmes pratiquent la pêche artisanale (salariée ou de subsistance), soit quatre personnes sur dix (figure 10 et annexe A). Dans certains pays, plus de la moitié des personnes qui pratiquent la pêche artisanale sont des femmes: 53 pour cent au Zimbabwe et 50 pour cent au Botswana (figure 10). Les femmes sont davantage employées, à hauteur de 88 pour cent, dans les activités d'après-capture que dans celles de capture, où elles représentent 12 pour cent des travailleurs (annexe A). Dans la région, la pêche artisanale joue un rôle essentiel dans la réalisation des ODD 1 (Élimination de la pauvreté), 2 (Éradication de la faim) et 5 (Égalité des sexes), le poisson constituant un revenu, une nourriture et un filet de sécurité s'agissant de la subsistance.

FIGURE 7. Nombre de personnes dépendant de la pêche artisanale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe



(Cont.)



Source: Élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

Note: A. Nombre total (en milliers) de personnes dépendantes (valeur numérique indiquée pour chaque pays) et pourcentage de personnes employées dans la capture du poisson, par pêche continentale et marine (diagramme à secteurs). B. Nombre total de personnes dépendantes et pourcentage de personnes employées dans la capture du poisson, par pêche artisanale et pêche industrielle (diagramme à secteurs).

La taille des diagrammes à secteurs montre la proportion de dépendance de chaque pays (valeur numérique indiquée) par rapport à la dépendance totale (plus de 22,7 millions de personnes) enregistrée au sein de la SADC. Les personnes dépendantes comprennent celles qui sont employées dans la pêche artisanale tout au long de la chaîne de valeur (pré-capture, capture, transformation et commerce), les travailleurs de subsistance employés dans la capture et les membres des ménages de pêcheurs. Les données proviennent de 14 pays de la SADC; on ne disposait d'aucune donnée pour l'Eswatini et les Seychelles.

La dépendance comprend les personnes employées, les personnes engagées à des fins de subsistance et les membres de ménages. Les données proviennent de 14 pays de la SADC; on ne disposait d'aucune donnée pour l'Eswatini et les Seychelles.

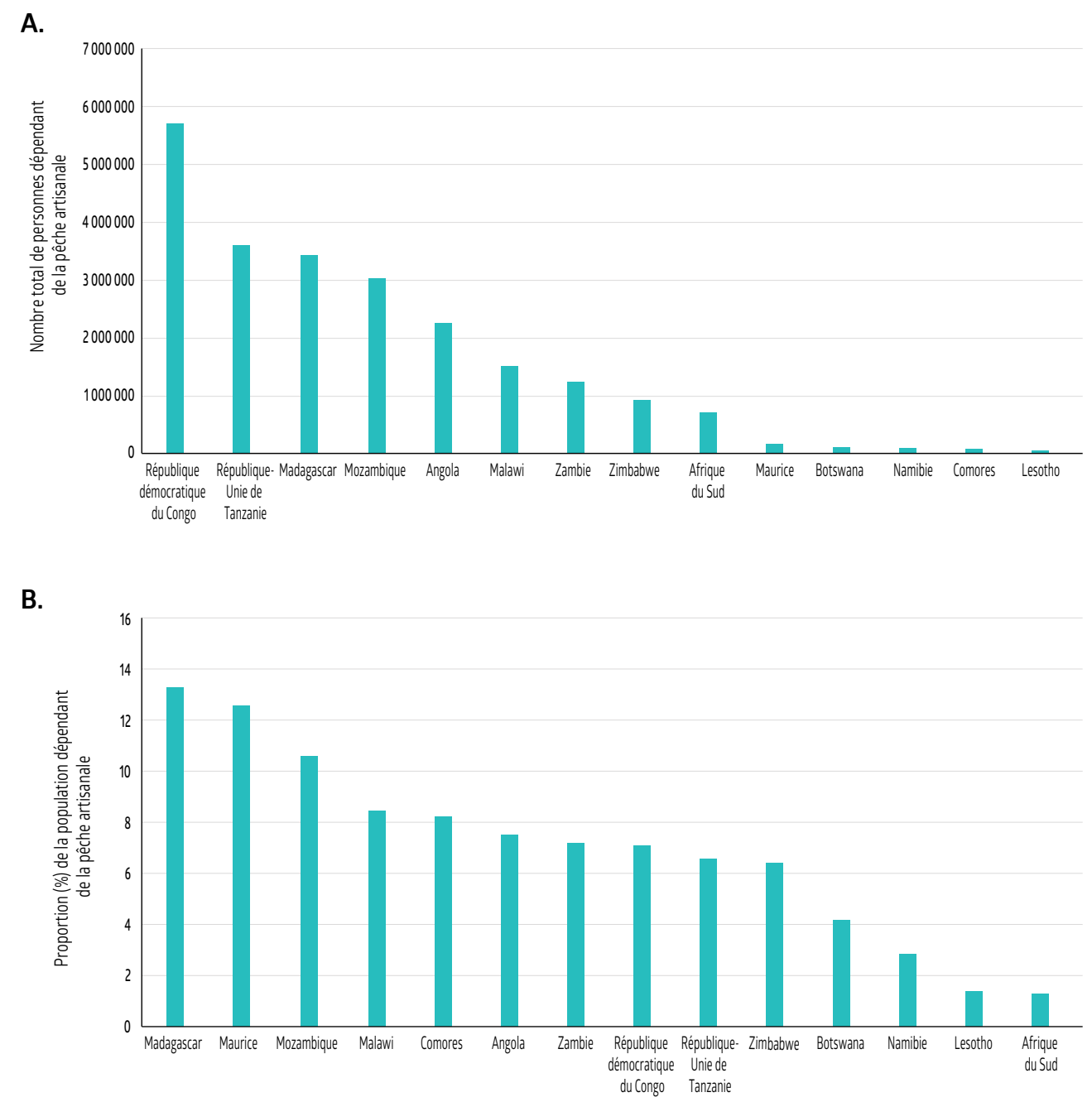
Commerce et utilisation du poisson issu de la pêche artisanale

Les données commerciales de la SADC fournies par la FAO montrent que 35 pour cent de la production locale de poisson, qu'il s'agisse de capture ou d'aquaculture, sont officiellement exportés dans la région et dans le monde (par exemple vers l'Europe et l'Asie). En outre,

42 pour cent de l'approvisionnement en poisson y provient d'importations (FAO, 2023a; FAO, 2023b). Certains pays, comme le Malawi, exportent et importent peu de poisson (pas plus de 5 pour cent) et dépendent largement de leur production intérieure. À l'inverse, des pays comme l'Afrique du Sud en exportent beaucoup (30 pour cent, y compris la farine de poisson et le merlu vers l'Europe) et en importent tout autant (75 pour cent). La situation est la même en Eswatini, au Lesotho, à Maurice et aux Seychelles.

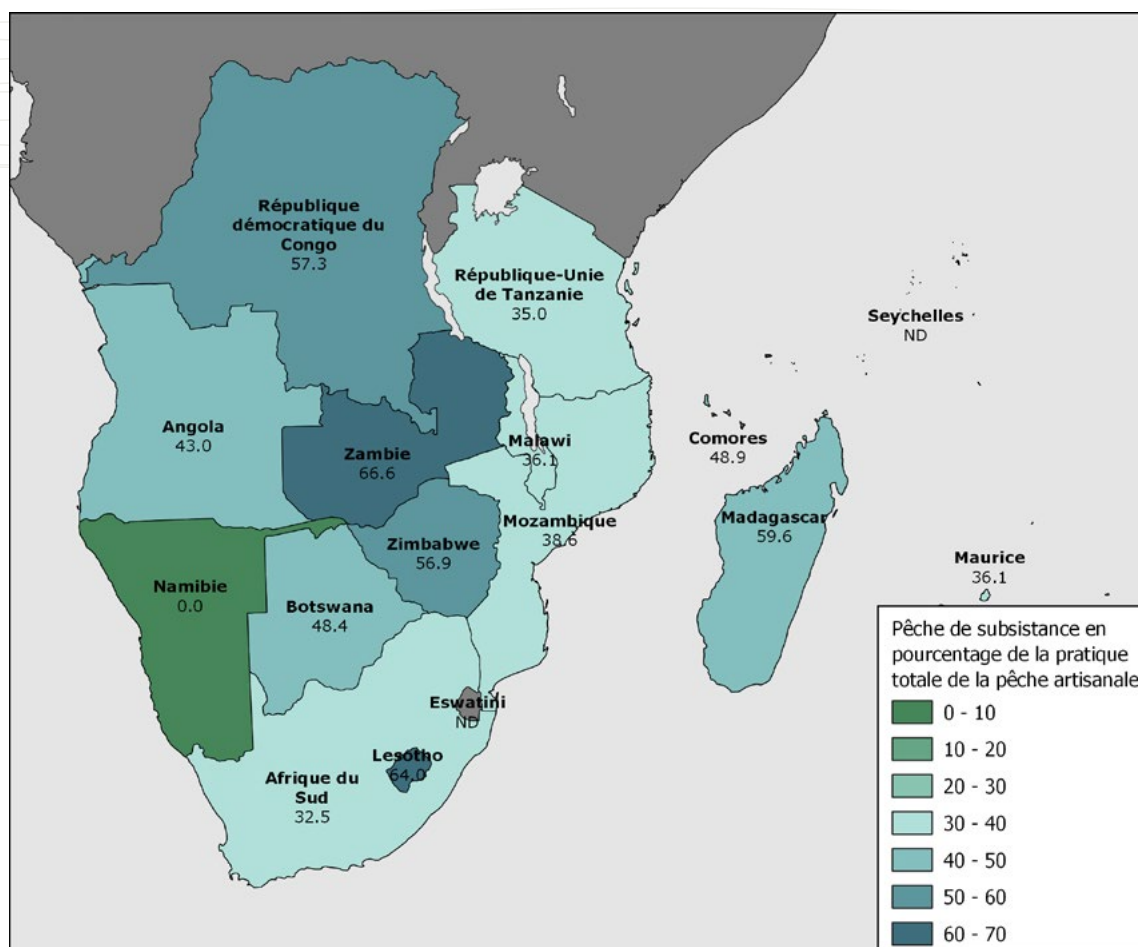
Les données officielles sur le commerce du poisson masquent le vaste commerce informel du poisson issu de la pêche artisanale et les captures souvent cachées de cette pêche. Dans la région de la SADC, les petits poissons pélagiques issus de la pêche artisanale sont souvent séchés au soleil et font l'objet d'un commerce transfrontière informel. Une étude a révélé qu'en une seule année, 24 115 tonnes de poisson avaient été commercialisées de manière informelle du Malawi vers les pays voisins, ce qui représente 20 pour cent des captures annuelles de ce pays (Mussa *et al.*, 2017). Ces études ne font qu'effleurer la surface, éclairant l'énorme quantité de commerce informel de poisson provenant de la pêche artisanale. Grâce à ces couloirs commerciaux informels, du petit poisson nutritif et durable est commercialisé et accessible aux populations

FIGURE 8. Dépendance à l'égard de la pêche artisanale au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe



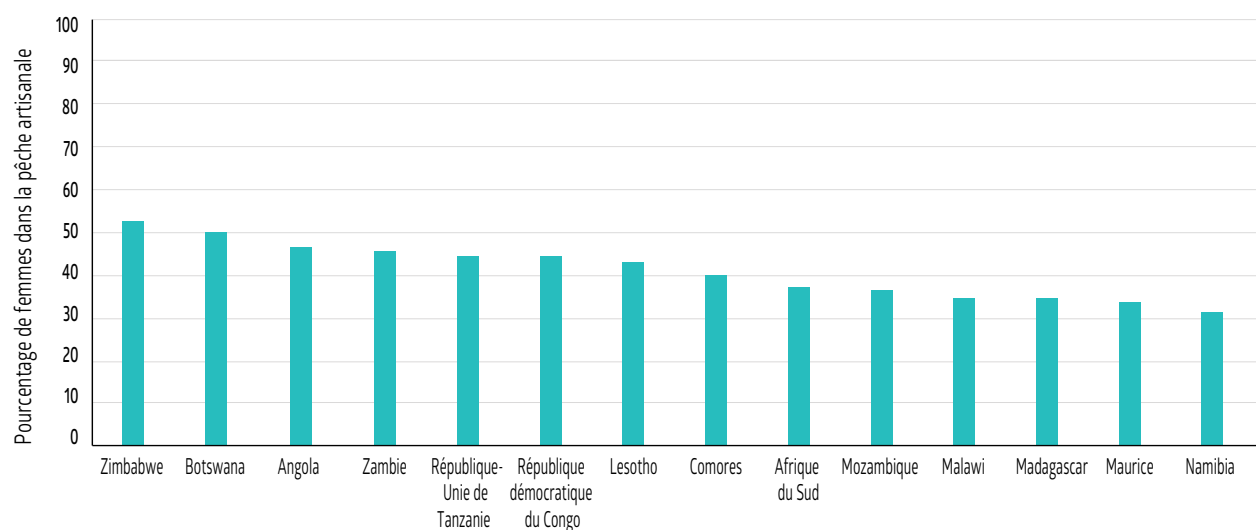
Source: Élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.
Note: A. Nombre total de personnes dépendant de la pêche artisanale dans la région de la SADC par pays. B. Proportion (pourcentage) de la population totale qui dépend de la pêche artisanale.

FIGURE 9. Pêche de subsistance en pourcentage de la pratique totale de la pêche artisanale pour chaque pays



Source: Élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

FIGURE 10. Pourcentage de femmes sur le nombre total de personnes (hommes et femmes) employées (emploi et subsistance) dans les chaînes de valeur de la pêche artisanale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe



Les données proviennent de 14 pays de la SADC (on ne disposait d'aucune donnée pour l'Eswatini et les Seychelles).

Source: Élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

rurales vulnérables isolées, procurant en outre des emplois aux femmes et aux hommes tout au long des chaînes de valeur (Simmanee *et al.*, 2022). Cependant, il faut que les pays veillent à ce que le poisson issu de la pêche artisanale soit utilisé efficacement pour la sécurité alimentaire et la nutrition locales. Dans certains pays comme la République-Unie de Tanzanie, jusqu'à 80 pour cent des petits poissons pélagiques sont exportés pour l'alimentation animale dans le secteur agricole et détournés des populations les plus mal nourries localement (FAO, 2023). En outre, dans la région, les chaînes de valeur de la pêche artisanale peuvent être marquées par un taux élevé de gaspillage et de perte de poisson atteignant entre 25 et 50 pour cent (FAO, Duke University et WorldFish, 2023; Peart *et al.*, 2022; Smartfish, 2015). Par exemple, dans la région des Grands Lacs africains, on estime que jusqu'à 40 pour cent des pertes de poissons d'eau douce se produisent dans les chaînes de valeur des petits poissons, comme celle du dagaa (*Rastrineobola argentea*) (Peart *et al.*, 2022). De surcroît, dans les pêcheries marines comme à Madagascar, il arrive que l'on perde, pendant la saison des pluies, jusqu'à 50 pour cent de la pêche artisanale au crabe de boue (Smartfish, 2015).

2.4 Contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition



Sécurité alimentaire et situation nutritionnelle dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

Les pays de la SADC connaissent une prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les plus élevées au monde (FAO, 2023b; FAO *et al.*, 2023). En moyenne, près de six personnes sur dix, soit 57 pour cent de la population, connaissent une insécurité alimentaire modérée ou grave (selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue)³, ce qui est deux fois plus élevé que la moyenne mondiale de 26 pour cent et plus élevé que la moyenne enregistrée pour l'Afrique, qui est de 53 pour cent (figure 11.A et annexe B) (FAO, 2023b). Ce sont le Malawi et l'Angola qui ont, en matière d'insécurité

alimentaire modérée ou grave, les taux les plus élevés, avec respectivement 80 et 74 pour cent, tandis que ce sont Maurice et l'Afrique du Sud qui en ont les taux les plus bas, avec respectivement 24 et 18 pour cent. Le manque de nourriture entraîne une mauvaise nutrition et une mauvaise santé. Ce sont les groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants, qui connaissent souvent les plus grandes inégalités en matière d'accès à une alimentation de qualité, ce qui contribue à des taux élevés de retard de croissance et de développement chez les enfants, ou de retard de croissance et de carences en fer chez les femmes (FAO *et al.*, 2023; Kleiber, Harris et Vincent, 2015). Dans la région de la SADC, 28 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale de 22 pour cent (figure 11.B et annexe B) (FAO, 2023b). Deux pays ont une prévalence du retard de croissance parmi les plus élevées au monde, dépassant les 40 pour cent : Madagascar et la République démocratique du Congo. Ce sont les États insulaires de Maurice et des Seychelles qui ont les taux les plus bas, inférieurs à 10 pour cent (FAO, 2023b). L'anémie chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) est également un grave problème de santé en Afrique. Dans la région de la SADC, environ un tiers des femmes en souffrent (figure 11.C et B) (FAO, 2023b). L'Angola et la République démocratique du Congo ont des taux d'anémie parmi les plus élevés au monde, supérieurs à 40 pour cent, tandis que la Namibie, les Seychelles et Maurice ont des taux parmi les plus bas, inférieurs à 25 pour cent (FAO, 2023b).

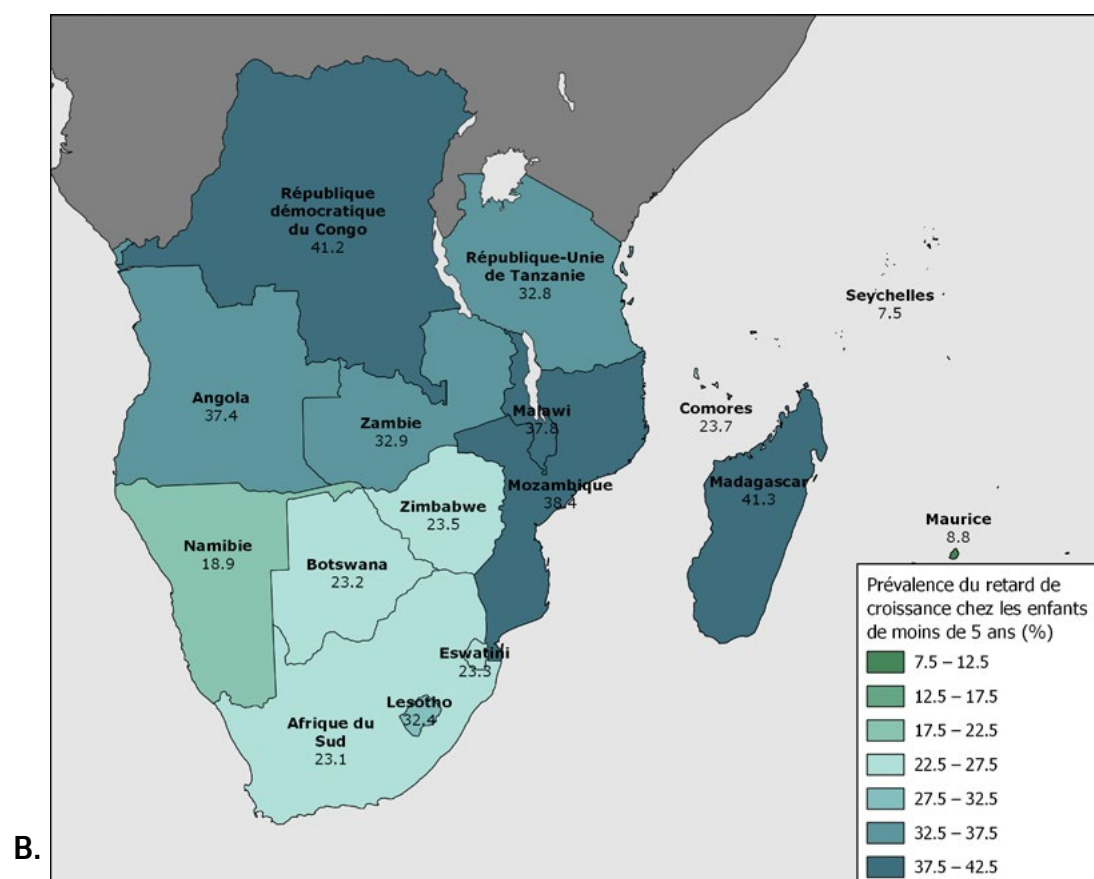
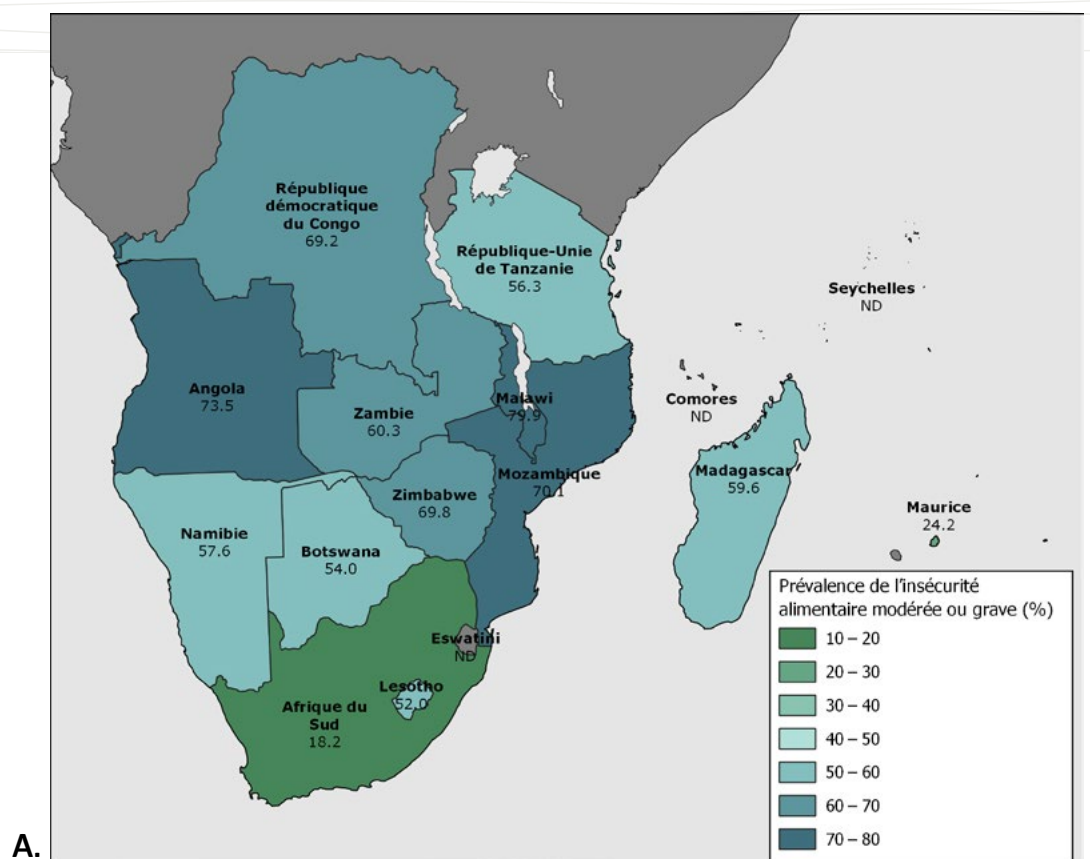
Apports en nutriments de la pêche artisanale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

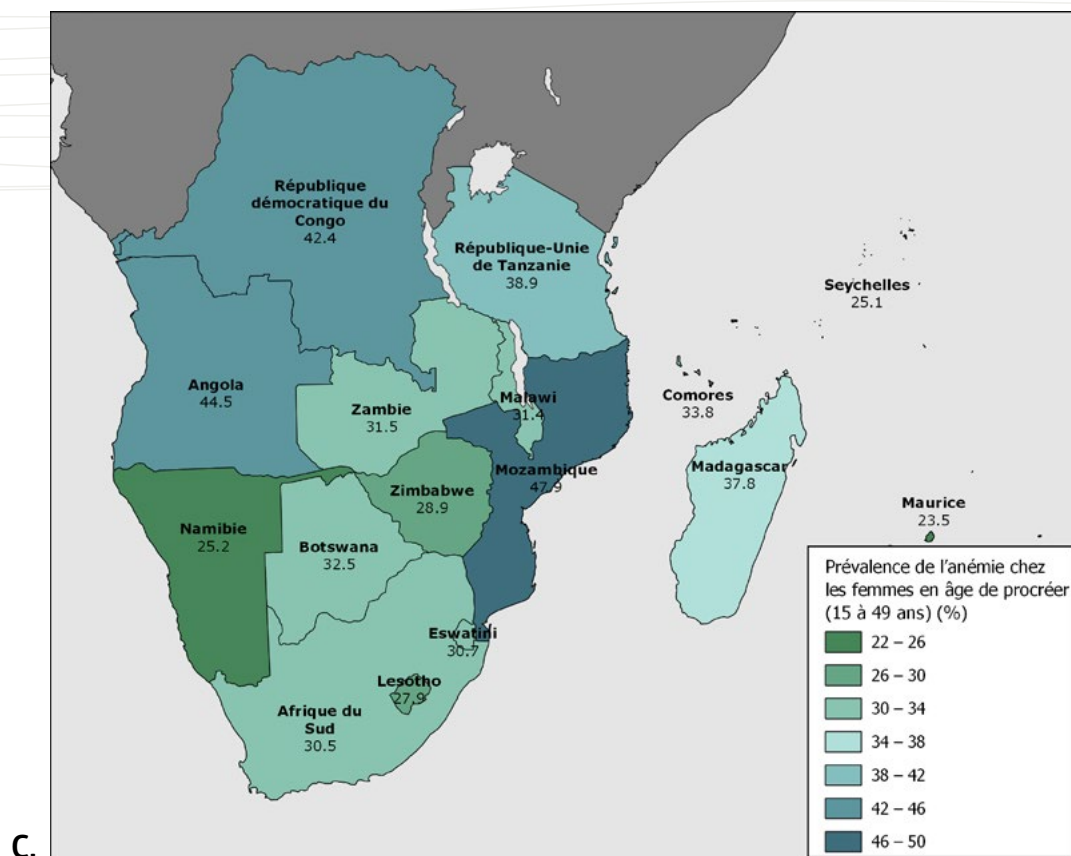
Le poisson est largement connu pour être très dense en nutriments et riche en protéines de qualité, en micronutriments multiples (tels que la vitamine B12, la vitamine A, le calcium, le zinc et le fer) et en acides gras oméga-3 (Byrd, Thilsted et Fiorella, 2020; Byrd *et al.*, 2021). Bien que de nombreux facteurs, y compris l'apport d'une alimentation diversifiée, la pauvreté, l'assainissement, les maladies et l'état de santé, influent sur l'état nutritionnel des populations, même la consommation de petites quantités de poisson peut aider à remédier à de nombreuses carences en nutriments dont souffrent les habitants de la région de la SADC (Ahern, Thilsted et Oenema, 2021). Le poisson a été recommandé dans le cadre d'une alimentation universelle durable et saine par EAT-Lancet (Willett *et al.*, 2019). Il existe, en ce qui concerne la quantité recommandée de poisson à consommer, différentes directives axées sur la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et la durabilité (Ahern, Thilsted et

³ L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) est une mesure qui, basée sur l'expérience, évalue les comportements alimentaires associés aux difficultés d'accès à la nourriture en raison de contraintes de ressources. Ces comportements alimentaires sont souvent liés à une réduction de la quantité ou de la qualité des aliments lorsque l'argent ou d'autres ressources font défaut.

FIGURE 11. Situation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

A. Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave (moyenne sur trois ans, 2018-2020) (pas de données disponibles pour les Comores, l'Eswatini et les Seychelles). B. Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (2019). C. Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) (2019).





Source: Élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO. 2023b. *Base de données sur les quantités de poissons et de protéines animales disponibles*. Rome. <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FBS>.

Oenema, 2021). L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommandent généralement aux adultes de consommer 100 grammes (g) de poisson deux à trois fois par semaine (FAO et OMS, 2011; EFSA, 2014). Même en petites quantités, ou lorsque la consommation est saisonnière, cette consommation a été associée à une réduction des maladies cardiaques, du cholestérol, du diabète de type 2, de certains cancers, du retard de croissance chez les enfants, du risque d'anémie et de la maladie d'Alzheimer, ainsi qu'à une amélioration du développement cognitif (Ahern, Thilsted et Oenema, 2021; HLPE, 2014).

Bien que l'on sache que le poisson est nutritif, les données sont biaisées en faveur du poisson pêché dans les pêcheries industrielles ou dans les fermes d'élevage. On sait peu de choses sur la valeur nutritionnelle du poisson issu de la pêche artisanale, en particulier dans les pays à faible revenu et en Afrique (Robinson *et al.*, 2022). Une nouvelle étude récente a mis en lumière la valeur nutritionnelle de la pêche artisanale dans la région de la SADC (FAO, Duke University et WorldFish,

2023). Les poissons issus de la pêche artisanale y sont riches en nutriments multiples par rapport à d'autres aliments d'origine animale (figure 12) (FAO, Duke University et WorldFish, 2023; Robinson *et al.*, 2022). La valeur nutritionnelle du poisson varie selon les espèces et dépend des parties comestibles, les petits poissons étant souvent très riches en nutriments parce que consommés entiers. En particulier, des petits poissons tels que les harengs, les sardines, les anchois dans les pêcheries marines, et des petits poissons d'eau douce tels que *Rastrineobola argentea* (*dagaa* ou *mukeni*), *Stolothrissa tanganicae* (*kapenta*), *Limnothrissa miodon* (sardine du lac Tanganyika ou *kapenta*) et *Engraulicypris sardella* (*usipa*) sont abondants dans la région en termes de volume et font également partie des espèces de poissons les plus riches en nutriments (figure 13 et annexe C). Par exemple, une portion journalière standard (100 g) du petit poisson *usipa* ou *dagaa* peut y couvrir entre 29 et 89 pour cent de l'apport nutritionnel quotidien recommandé pour les femmes adultes pour plusieurs nutriments, y compris les acides gras oméga-3, le zinc et le calcium (figure 13 et annexe C) (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). La pêche artisanale a

donc un rôle essentiel à jouer dans la résolution des problèmes de nutrition et de santé de la région. Bien que le poisson issu de la pêche artisanale soit l'une des sources alimentaires les plus nutritives et les plus accessibles, des données récentes donnent à penser que le secteur connaît de nombreux problèmes de sécurité sanitaire des aliments qui mettent en péril ses qualités de «superaliment» (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Il faudrait donc harmoniser, dans les pêcheries artisanales de la SADC, les normes, les pratiques et les formations suivies en matière de sécurité sanitaire des aliments pour réduire les risques de contamination et les risques pour la santé, et exploiter les bienfaits locaux du poisson.

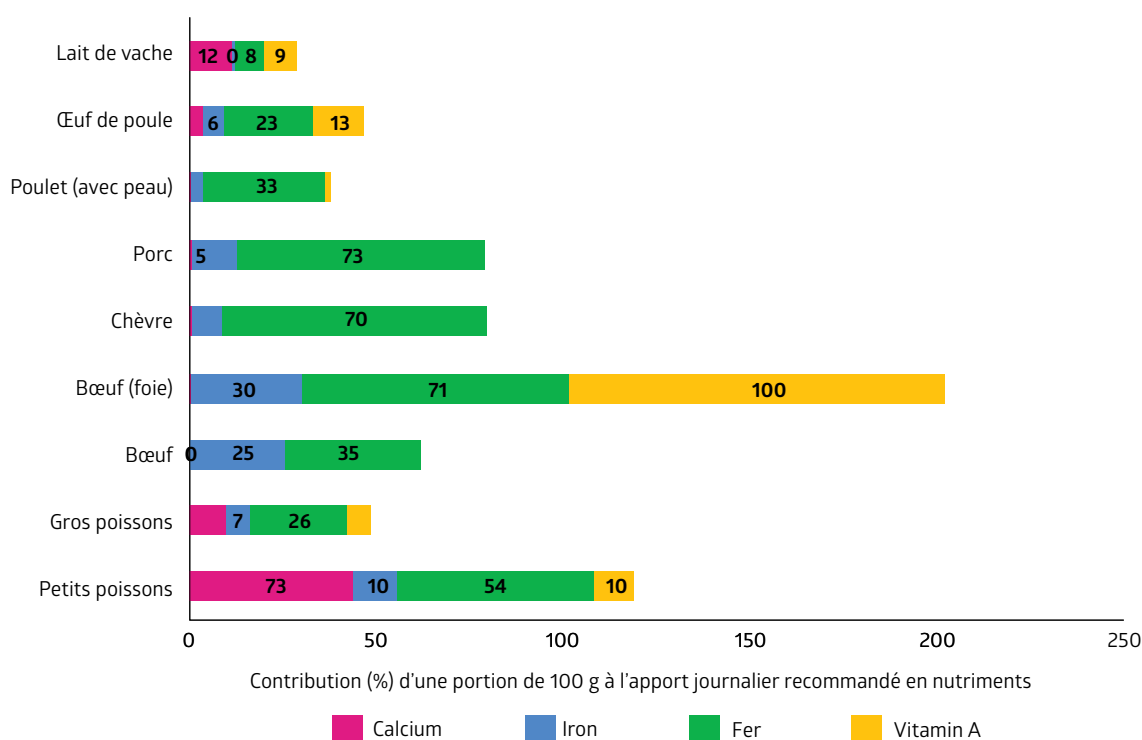
Disponibilités et accès au poisson en tant qu'aliment dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

Dans la région de la SADC, le poisson peut être une source d'alimentation animale accessible, en particulier là où l'on peut accéder à la pêche ou aux marchés, et pour des populations vulnérables telles que les pauvres ou les ruraux, les femmes et les enfants (O'Meara *et al.*, 2021; Simmance *et al.*, 2022). Les données sur les captures et

le commerce du poisson peuvent fournir une indication de l'offre dans un pays ou une région et, ce faisant, une approximation de la consommation apparente de poisson. Les estimations de la production totale de captures donnent à penser que, dans la région, le poisson représente jusqu'à un cinquième de l'approvisionnement total en protéines animales, tandis que pour six pays, à savoir l'Angola, les Comores, la République démocratique du Congo, le Mozambique, les Seychelles et la Zambie, le poisson est la source dominante d'approvisionnement, dépassant 20 pour cent (figure 14) (FAO, 2023b). En moyenne, dans la région, l'approvisionnement en poisson peut procurer à chaque personne 12,7 kg de poisson par an, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale de 20,7 kg par an (FAO, 2023b). Huit des 16 pays de la SADC n'atteignent pas la quantité de poisson recommandée de 10,6 kg par an, adoptée dans de nombreuses directives nationales sur la consommation d'aliments.

Souvent, les statistiques officielles de production de captures sous-estiment largement la contribution des captures de la pêche artisanale et leur contribution à la nutrition. Les enquêtes sur la consommation peuvent fournir une image plus précise des inégalités d'accès

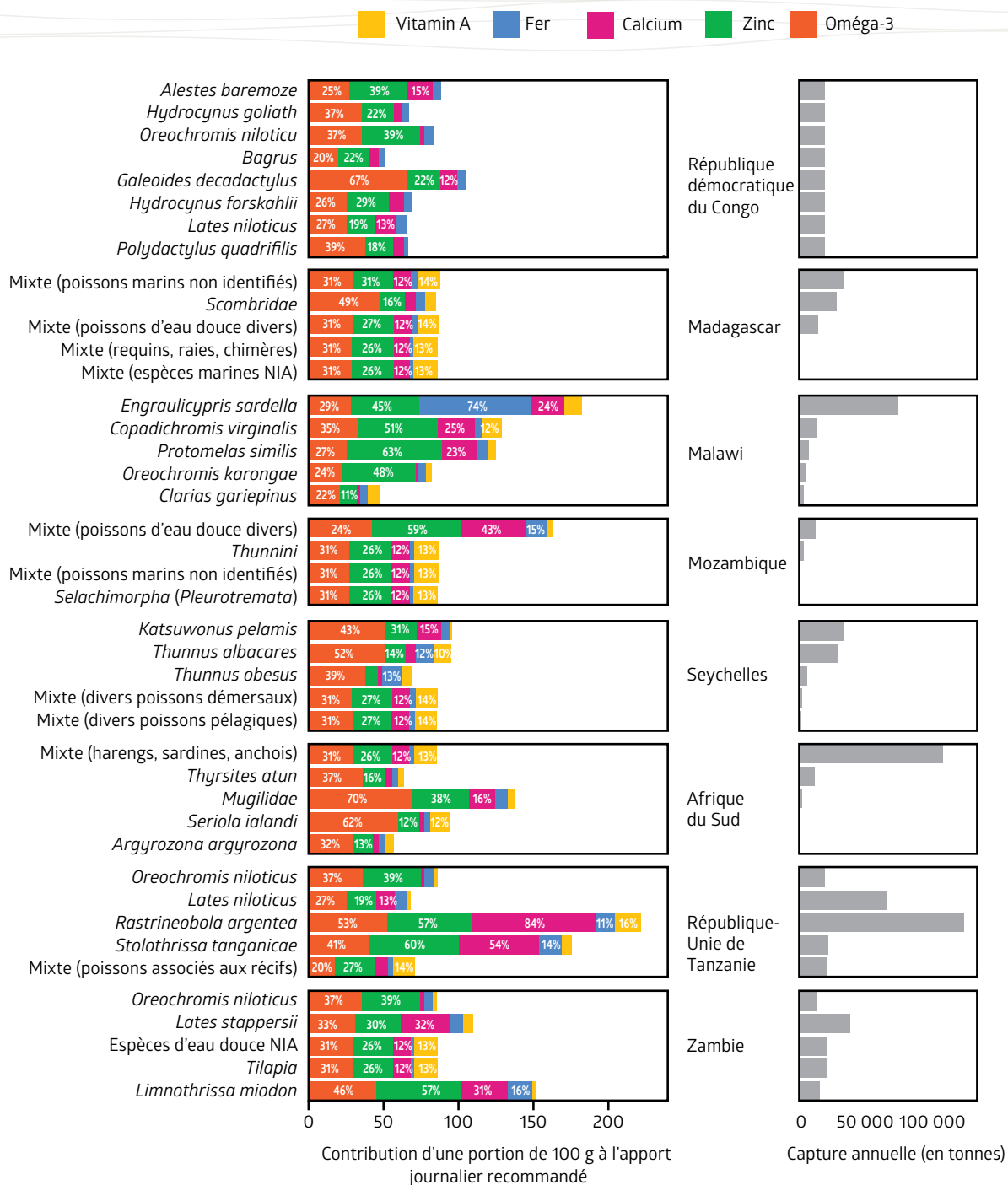
FIGURE 12. Contribution des petits poissons issus de la pêche artisanale et d'autres aliments d'origine animale (portion de 100 g d'aliment comestible) à l'apport journalier recommandé en nutriments pour les femmes adultes (âgées de 19 à 50 ans) dans la Communauté de développement de l'Afrique australe



Source: Élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

Note: On dispose de données sur la teneur en nutriments des poissons de huit pays de la SADC.

FIGURE 13. Valeur nutritionnelle des cinq principales espèces de poissons capturées dans le cadre de la pêche artisanale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

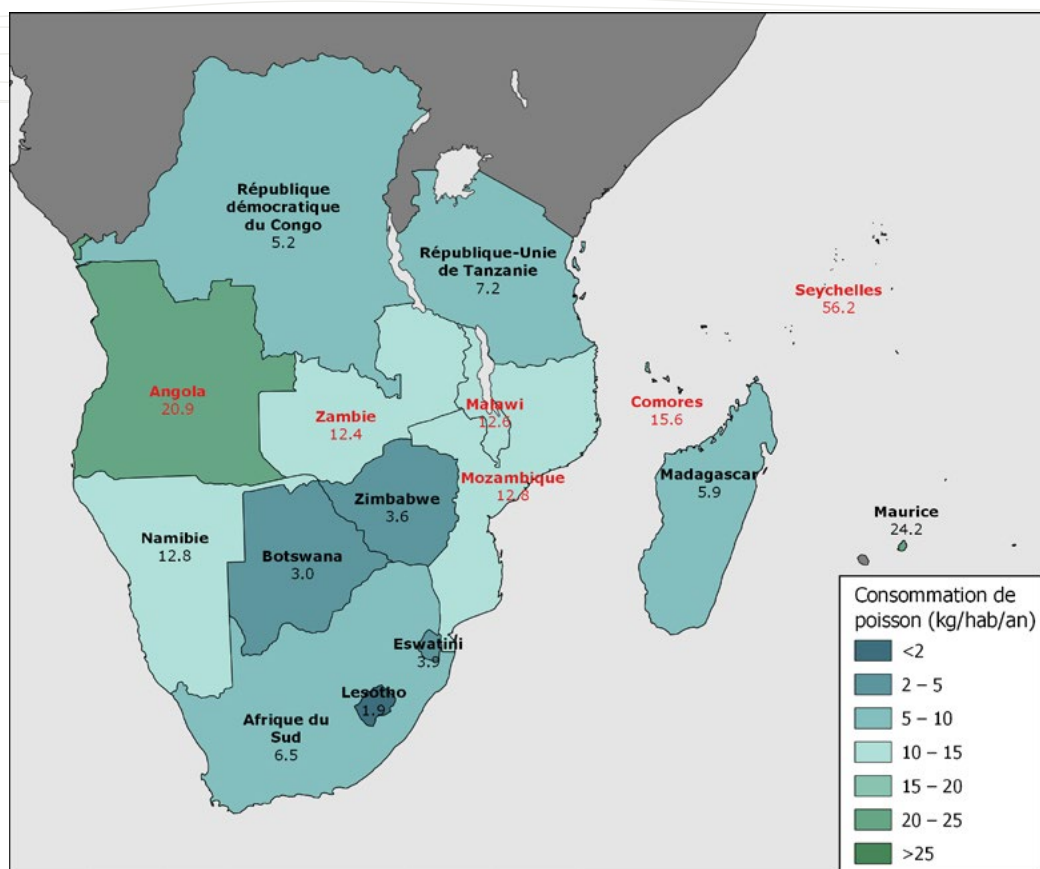


Source: Élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

Note: Les barres de gauche présentent la contribution en pourcentage du poisson (100 g de parties comestibles) à l'apport journalier recommandé en vitamine A, fer, calcium, zinc et oméga-3 pour les femmes adultes (âgées de 19 à 50 ans). Le graphique de droite présente les captures totales en volume pour chaque espèce de poisson par pays.

NIA = espèces non identifiées ailleurs.

FIGURE 14. Carte montrant l'approvisionnement en poisson (consommation apparente de poisson) et la contribution du poisson à l'approvisionnement en protéines animales dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe



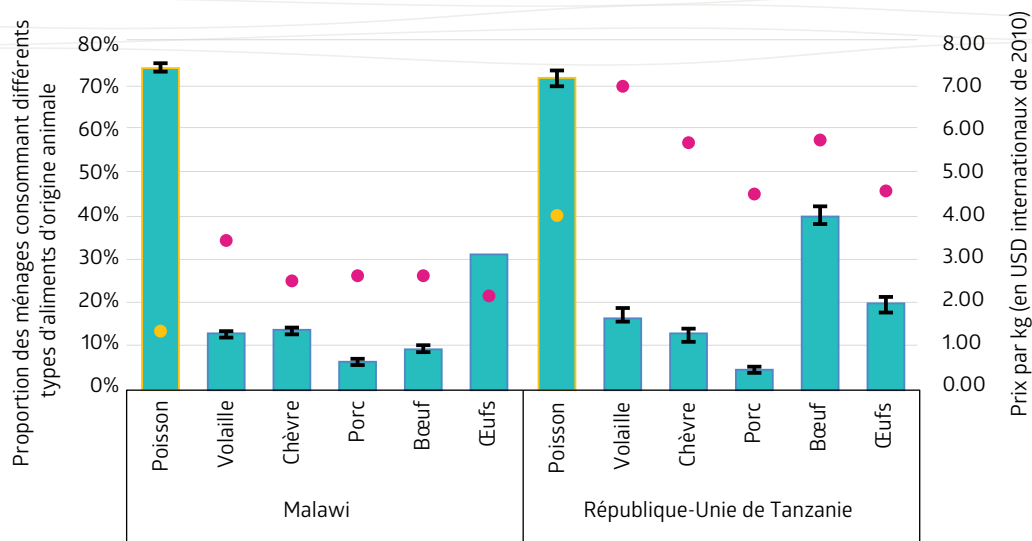
Source: Élaboré par l'auteur sur la base de données de la FAO. 2023. Statistiques des pêches et de l'aquaculture. Production mondiale par source de production 1950-2019 (FishstatJ). In: *Division des pêches de la FAO* [en ligne]. Mise à jour 2021. Rome. FAO. 2023. Base de données sur les quantités de poissons et de protéines animales disponibles. Rome.

Note: Les pays en rouge sont ceux où l'offre de poisson contribue à plus de 20 pour cent de l'offre totale de protéines animales. L'offre de poisson est une approximation de la consommation apparente de poisson et est mesurée en kg par habitant et par an. L'offre de poisson et la consommation apparente de poisson estiment la quantité de poisson disponible pour la consommation humaine, et non la quantité effectivement consommée. L'offre de poisson se fonde sur la production déclarée de poisson, moins les exportations, plus les importations. La source du poisson (pêche de capture ou aquaculture) n'est pas connue.

au poisson. Des études récentes analysant les enquêtes menées sur l'alimentation ont révélé que pour certaines communautés de la SADC, le poisson est l'aliment d'origine animale le plus abordable et le plus accessible, même dans les régions où l'offre d'autres aliments d'origine animale est plus importante (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Au Malawi et en République-Unie de Tanzanie, par exemple, près des trois quarts de la population du pays consomment régulièrement du poisson – en moyenne deux fois par semaine – et le poisson est le principal aliment d'origine animale le plus abordable et le plus accessible pour les populations urbaines et rurales, y compris les pauvres (figure 15) (Simman et al., 2022). La consommation de poisson n'est pas seulement déterminée par l'accessibilité économique, mais aussi par l'accès physique. Au Malawi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, on a constaté que les niveaux

de consommation de poisson étaient plus élevés dans les zones proches de pêcheries artisanales (Simman et al., 2022; O'Meara et al., 2021). En outre, le fait de vivre à proximité de pêcheries artisanales a été associé à une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle, le poisson favorisant une alimentation de qualité et diversifiée (Simman et al., 2022; O'Meara et al., 2021) (figure 16). Il faudrait donc agir pour remédier aux inégalités de consommation de poisson, en particulier pour les ménages qui vivent dans des zones de la SADC pauvres en poisson, dans des zones rurales éloignées des zones de pêche et pour les pauvres (Simman et al., 2022). On pourrait notamment, dans la région, accroître l'offre de produits à base de poisson, améliorer le commerce et le transport du poisson, réduire les pertes et les déchets de poisson et développer des programmes de nutrition intégrant le poisson.

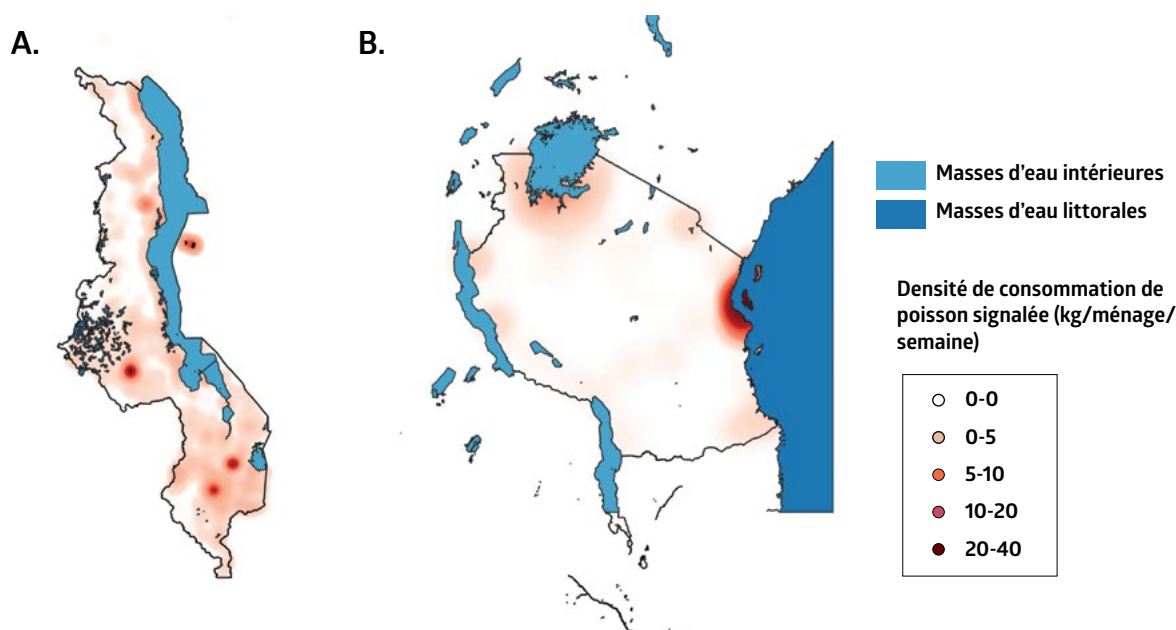
FIGURE 15. Proportion des ménages consommant des aliments d'origine animale et prix des aliments achetés (prix moyen par kg en USD internationaux) au niveau national au Malawi et en République-Unie de Tanzanie



Source: Élaboré par l'auteur sur la base des données de Simmance, F. A., Nico, G., Funge-Smith, S., Basurto, X., Franz, N., Teoh, S. J., Byrd, K. A. *et al.* 2022. Proximity to small-scale inland and coastal fisheries is associated with improved income and food security. *Communications Earth & Environment*, 3(1): 174. <https://doi.org/10.1038/s43247-022-00496-5>.

Note: Les lignes indiquent un intervalle de confiance de 95 pour cent (erreur standard moyenne $\pm 1,96^*$). Le rouge met en évidence les poissons.

FIGURE 16. Densité et répartition spatiale de la consommation de poisson au niveau infranational au Malawi (A) et en République-Unie de Tanzanie (B) par masses d'eau intérieures et littorales



Source: Élaboré par l'auteur sur la base des données de Simmance, F. A., Nico, G., Funge-Smith, S., Basurto, X., Franz, N., Teoh, S. J., Byrd, K. A. *et al.* 2022. Proximity to small-scale inland and coastal fisheries is associated with improved income and food security. *Communications Earth & Environment*, 3(1): 174. <https://doi.org/10.1038/s43247-022-00496-5>.



Facteurs de changement dans la pêche artisanale au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe



La pêche artisanale, au sein de la SADC, fait face à de nombreux défis et facteurs de changement, y compris les chocs liés au changement climatique (cyclones, El Niño, sécheresse, augmentation de la température de la mer, blanchiment des coraux, etc.), la surpêche, la modification des habitats, la sédimentation, la pollution et des pandémies telles que la récente épidémie de covid19. Tous ces événements peuvent influencer positivement ou négativement sur la production et les chaînes de valeur. Les défis et facteurs susmentionnés touchent les pêcheries continentales et marines à des degrés divers, en fonction du contexte et de la vulnérabilité de chacune. Par exemple, dans des pêcheries intérieures telles que le lac Chilwa, au Malawi, la fluctuation des précipitations peut entraîner une augmentation de la production de poissons en raison de poussées de nutriments dues aux inondations, tandis que la variabilité extrême liée à la sécheresse peut provoquer l'assèchement du lac tous les 20 ans, entraînant temporairement un effondrement des pêcheries. Au Mozambique, les cyclones et le phénomène El Niño ont provoqué des inondations catastrophiques, détruisant des communautés de pêcheurs et des infrastructures. Le réchauffement de

la température de la mer dû au changement climatique a entraîné le blanchiment de récifs coralliens dans des États membres insulaires de la SADC tels que les Comores et Madagascar, et des changements dans la migration des poissons le long de l'Afrique du Sud. Les chaînes de valeur de la pêche artisanale ont également été compromises lors de la pandémie de covid-19. Cependant, plusieurs études ont montré que le secteur était résilient, les réseaux de marché soutenant un commerce viable du poisson et l'approvisionnement des personnes marginalisées. Le secteur connaît également un taux élevé de gaspillage et de perte de poisson, qui va jusqu'à 50 pour cent dans certaines chaînes de valeur de la SADC en raison de chaînes informelles qui suivent de mauvaises pratiques de manipulation, de débarquement, de transformation, de stockage et de commerce (FAO, Duke University et WorldFish, 2023; Peart *et al.*, 2022; *Smartfish*, 2015). Malgré ces menaces permanentes, la pêche artisanale est considérée comme l'un des moyens de subsistance naturels les plus résilients pour la population rurale de la SADC (FAO, Duke University et WorldFish, 2023). Toutefois, il faudrait veiller à ce que les risques accrus découlant de menaces et de défis multiples n'érodent pas la viabilité et la résilience de cette activité. Les stratégies d'adaptation au changement climatique, le financement, la protection sociale, les technologies de la chaîne de valeur et les services d'éducation et d'information peuvent aider à renforcer les moyens de subsistance des pêcheurs et à réduire leur vulnérabilité.



4

Conclusion – Préserver et renforcer les contributions de la pêche artisanale au développement durable dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

Les Directives PAD fournissent des orientations quant aux actions et politiques à mener pour assurer la durabilité de la pêche artisanale (FAO, 2015). En renforçant l'adhésion à ces directives ainsi que leur mise en œuvre, on peut aider à exploiter les avantages de la pêche artisanale au service d'un développement durable dans la SADC.

L'encadré 4 présente quelques moyens possibles de renforcer le sous-secteur de la pêche artisanale dans la SADC. Ces moyens appellent des changements tant au sein qu'en dehors du secteur de la pêche, ainsi que la participation de divers acteurs. Cela peut ouvrir la voie aux initiatives menées par la SADC en matière d'économie bleue et de développement durable.

De nombreux États membres de la SADC ont mis en place des exemples de politiques et de programmes multisectoriels qui tiennent explicitement compte des Directives PAD et visent à mieux préserver et renforcer le rôle de la pêche artisanale dans le développement durable et les futurs systèmes alimentaires. Le tableau 1 présente quelques considérations pour de futures politiques et futurs plans de pêche, de nutrition et de développement national propres à préserver et à améliorer la contribution de la pêche artisanale au développement durable.

Il est pertinent d'agir, la pêche artisanale étant à la base de nombreux ODD. On ne pourra progresser vers la réalisation de ces objectifs d'ici à 2030 que si la pêche artisanale est préservée et si ses avantages pour les moyens de subsistance et la nutrition sont pleinement exploités.





ENCADRÉ 4.

Possibilités de préservation et de valorisation de la pêche artisanale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

1. Renforcer la gouvernance équitable et durable de la pêche artisanale

Souvent, dans certains contextes, la gouvernance de la pêche artisanale se trouve à la croisée des chemins. Il est conseillé de reconnaître la diversité et la complexité de cette pêche, de s'éloigner d'une approche de gestion «unique» pour adopter une approche contextualisée, adaptative et respectueuse de la multi-spécificité des pêcheries et du droit qu'ont les pêcheurs de pêcher pour se nourrir. Il est souhaitable de promouvoir des processus participatifs et une cogestion, qui doivent être inclusifs, tenir compte de la dimension de genre et s'attaquer aux inégalités dans l'ensemble des chaînes de valeur et du commerce équitable. Il faudrait étendre les sanctuaires de poissons et les aires protégées en collaboration avec les communautés afin que les petits pêcheurs bénéficient des mêmes avantages écologiques et socioéconomiques. Il faudrait également s'attaquer à la pêche industrielle non durable et illicite en améliorant la surveillance et en concluant des accords qui ne suppriment pas la pêche artisanale.

2. Soutenir les acteurs, en particulier les femmes, et traiter les multiples dimensions de la pauvreté

Il faudrait mettre en place des stratégies pour mieux garantir les droits fondamentaux des pêcheurs, en particulier des femmes, et pour s'attaquer aux multiples dimensions de la pauvreté dans les communautés de pêcheurs. On pourrait notamment améliorer l'accès à l'information et aux technologies, aux services financiers, aux infrastructures et aux programmes destinés aux jeunes, et remédier à la vulnérabilité à des chocs tels que ceux liés au climat.

3. Exploiter la sécurité alimentaire et les avantages nutritionnels de la pêche artisanale, en particulier pour des groupes vulnérables tels que les femmes enceintes et allaitantes, les nourrissons, les jeunes enfants et les adolescents

Avec l'augmentation de la population de la région, la demande de poisson augmentera et l'importance du poisson en tant qu'aliment s'accroîtra. Le poisson issu de la pêche artisanale constituera la principale source d'approvisionnement en poisson pour les décennies à venir et représente l'une des sources d'alimentation les plus accessibles de la région. Pour sécuriser et accroître l'utilisation du poisson comme aliment dans ce secteur, il faudrait combattre les pertes et gaspillages importants (qui peuvent atteindre 50 pour cent) et améliorer la sécurité sanitaire des aliments de manière à faciliter l'approvisionnement en poisson et à accroître la qualité des nutriments. On pourrait notamment améliorer les techniques de transformation, les installations de la chaîne du froid, les conditions de marché, les réseaux commerciaux, les services de technologie de l'information et de la communication et les normes de sécurité alimentaire, cela en tenant compte des spécificités de chaque genre. En outre, il faudrait promouvoir la consommation de poisson par les femmes enceintes, les mères allaitantes et les nourrissons, souvent confrontés à la malnutrition. Souvent, le poisson n'atteint pas les populations rurales éloignées des zones de pêche. Les programmes de nutrition pourraient mieux intégrer le poisson, en particulier les petits produits de la pêche (comme le poisson séché) issus de la pêche artisanale, dans des stratégies propres à améliorer la nutrition des populations vulnérables (programmes d'alimentation scolaire, etc.). En outre, le commerce des petits poissons pourrait être renforcé en améliorant les technologies de la chaîne de valeur et les normes de sécurité sanitaire des aliments.

4. Reconnaître et renforcer la contribution de la pêche artisanale au développement durable futur de la région de la SADC dans le cadre des programmes d'économie bleue et d'amélioration des systèmes alimentaires

Il faudrait reconnaître l'intérêt que revêt la petite pêche continentale et marine pour l'économie bleue de la SADC, ainsi que le rôle essentiel qu'elle joue dans la sécurité nutritionnelle et la viabilité de la région. Il faudrait également évaluer et gérer les conflits avec d'autres secteurs de l'économie bleue et

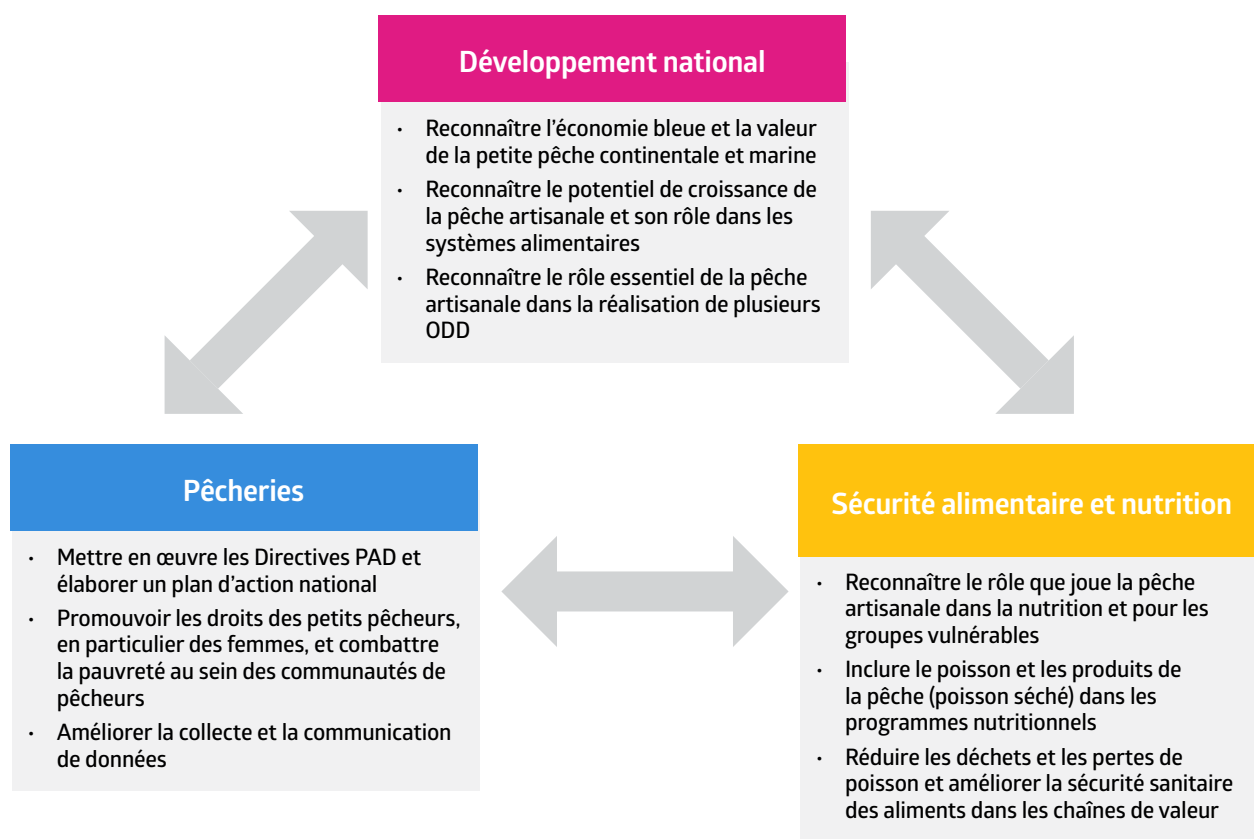
(Cont.)

d'autres secteurs plus larges (par exemple, le pétrole, l'énergie, le tourisme, la pêche industrielle) en veillant à privilégier la croissance durable et la protection de la pêche artisanale. Il faudrait en outre, aux niveaux local, national et régional, intégrer le poisson dans des politiques multisectorielles (eau-alimentation-énergie-climat-environnement). Il importe de promouvoir le poisson issu de la pêche artisanale en tant que future source d'aliments pour la mise en place d'un système alimentaire sain, résilient et durable au sein de la SADC. On pourrait, pour obtenir des informations essentielles sur la pêche artisanale et le développement durable, utiliser et mettre en œuvre des systèmes de données innovants qui passeraient, par exemple, par des enquêtes nationales sur la consommation et les moyens de subsistance.

5. Améliorer la collecte régulière de données relatives à la pêche artisanale pour mieux reconnaître l'intérêt qu'elle revêt pour le développement durable de la région de la SADC

Il faudrait utiliser et mettre en œuvre, pour obtenir des informations essentielles sur la petite pêche continentale et marine et sur le développement durable, des systèmes de données innovants qui passeraient, par exemple, par des enquêtes nationales sur la consommation et les moyens de subsistance (enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages; Étude de mesure des niveaux de vie et Enquête intégrée sur l'agriculture de la Banque mondiale; enquêtes démographiques et sanitaires; outils du système d'information géographique). Il serait également souhaitable de recueillir des données sur la participation des femmes et sur de multiples espèces, y compris divers organismes aquatiques et plantes qui peuvent être importants pour la sécurité alimentaire de subsistance.

FIGURE 17. Recommandations sur l'élaboration de politiques et de plans thématiques propres à mieux préserver et renforcer la contribution de la pêche artisanale au développement durable de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe



Bibliographie

Références des ouvrages cités

- Ahern, M., Thilsted, S.H. et Oenema, S. 2021. The Role of Aquatic Foods in Sustainable Healthy Diets. UN Nutrition Discussion Paper. Rome, UN Nutrition Secretariat. http://unnutrition.org/wp-content/uploads/FINAL-UN-Nutrition-Aquatic-foods-Paper_EN_.pdf
- Ayilu, R. K., Fabinyi, M. et Barclay, K., 2022. Small-scale fisheries in the blue economy: Review of scholarly papers and multilateral documents. *Ocean & Coastal Management*, 216, p.105982.
- Banque mondiale. 2023. *Poverty and Inequality Platform Methodology Handbook*. Edition 2023-03. Washington.
- Belhabib, D., Sumaila, U. R. et Le Billon, P., 2019. The fisheries of Africa: Exploitation, policy, and maritime security trends. *Marine Policy*, 101, pp.80-92.
- Béné, C., Arthur, R., Norbury, H., Allison, E. H., Beveridge, M., Bush, S., Campling, L. et al. 2016. Contribution of Fisheries and Aquaculture to Food Security and Poverty Reduction: Assessing the Current Evidence. *World Development*, 79: 177-196. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.11.007>
- Byrd, K. A., Pincus, L., Pasqualino, M. M., Muzofa, F. et Cole, S. M. 2021. Dried small fish provide nutrient densities important for the first 1000 days. *Maternal & Child Nutrition*: e13192. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/mcn.13192>
- Byrd, K. A., Thilsted, S. H. et Fiorella, K. J. 2020. Fish nutrient composition: A review of global data from poorly assessed inland and marine species. *Public Health Nutrition*, 24(3): 476-486. <https://doi.org/10.1017/S1368980020003857>
- Carver, R. 2019. Lessons for blue degrowth from Namibia's emerging blue economy. 2020. *Sustainable Science*, 15: 131-143. <https://doi.org/10.1007/s11625-019-00754-0>
- CUA-NEPAD (Commission de l'Union africaine – Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique). 2014. *The Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture in Africa*. Addis Ababa.
- EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments). 2014. Scientific Opinion on Health Benefits of Seafood (fish and shellfish) consumption in relation to health risks associated with exposure to methylmercury. *EFSA Journal*, 12(7): 3761. <https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/3761>
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2015. *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/14356EN>
- FAO. 2022. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. Vers une transformation bleue*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0461fr>
- FAO. 2023a. Fishery and Aquaculture Statistics. Global production by production source 1950-2019 (FishstatJ). In: *FAO Fisheries Division [online]*. Updated 2021. Rome. <https://www.fao.org/fishery/en/statistics/software/fishstatj>
- FAO. 2023b. *Database for fish and animal protein supply quantity*. Rome. <http://www.fao.org/faostat/en/#data/FBS>
- FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests: The contribution of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>
- FAO, FIDA (Fonds international de développement agricole), OMS (Organisation mondiale de la Santé), PAM (Programme alimentaire mondial) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2023. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc3017fr>
- FAO et OMS. 2011. *Report of the Joint FAO/WHO Expert Consultation on the Risks and Benefits of Fish Consumption*. FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 978. Rome. <http://www.fao.org/3/ba0136e/ba0136e00.pdf>

- Fluet-Chouinard, E., Funge-Smith, S. et McIntyre, P. B.** 2018. Global hidden harvest of freshwater fish revealed by household surveys. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 115(29): 7623-7628. <https://doi.org/10.1073/pnas.1721097115>
- HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition).** 2014. *Sustainable fisheries and aquaculture for food security and nutrition. A Report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*. Rome, FAO.
- Khan, A., Ahmed, S. M., Sarr, C. et al.** Nourishing nations during pandemics: why prioritize fish diets and aquatic foods in Africa. *Maritime Studies* 20, 487–500 (2021). <https://doi.org/10.1007/s40152-021-00236-z>
- Kleiber, D., Harris, L. M. et Vincent, A. C.** 2015. Gender and small-scale fisheries: a case for counting women and beyond. *Fish and Fisheries*, 16(4): 547-562.
- Mussa, H., Kaunda, E., Chimatiro, S., Kakwasha, K., Banda, L., Nankwenya, B. et Nyengere, J.** 2017. Assessment of Informal Cross-Border Fish Trade in the Southern Africa Region: A Case of Malawi and Zambia. *Journal of Agricultural Science and Technology B*, (5): 358-366. <https://doi.org/10.17265/2161-6264/2017.05.009>
- Okafor-Yarwood, I., Kadagi, N. I., Belhabib, D. et Allison, E. H.,** 2022. Survival of the Richest, not the Fittest: How attempts to improve governance impact African small-scale marine fisheries. *Marine Policy*, 135, p. 104847.
- O'Meara, L., Cohen, P. J., Simmance, F. A., Marinda, P., Nagoli, J., Teoh, S. J., Funge-Smith, S. et al.** 2021. Inland fisheries critical for the diet quality of young children in sub-Saharan Africa. *Global Food Security*, 28: 100483. <https://doi.org/10.1016/j.gfs.2020.100483>
- Peart, J., Tran, N., Chan, C. Y., Maskaveva, A., Shoko, A., Kimirei, I. et Amos, N.** 2022. *A review of fish supply-demand in Tanzania*. Program Report: 2021-32. Penang (Malaisie), WorldFish. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.17013.65760>
- République de Namibie, Ministère de la pêche et des ressources marines.** 2022. *National Plan of Action for Small-Scale Fisheries 2022-2026 (NPOA-SSF)*. Windhoek.
- République Unie de Tanzanie, Ministère de l'élevage et de la pêche.** 2021. *National Plan of Action For Implementation of Voluntary Guidelines on Securing Sustainable Small-scale fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication (NPoA-SSF GUIDELINES)*. Dodoma.
- Robinson, J. P. W., Mills, D. J., Asiedu, G. A., Byrd, K., Mancha Cisneros, M. d. M., Cohen, P. J., Fiorella, K. J. et al.** 2022. Small pelagic fish supply abundant and affordable micronutrients to low- and middle-income countries. *Nature Food*, 3: 1075-1084. <https://doi.org/10.1038/s43016-022-00643-3>
- SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe).** 2019. Contribution of fisheries to food and nutrition security in the SADC region. Gaborone.
- SADC.** 2023. Joint virtual meeting of SADC ministers responsible for agriculture and food security, and fisheries and aquaculture. 19 May 2023. Enregistrement.
- Simmance, F. A., Nico, G., Funge-Smith, S., Basurto, X., Franz, N., Teoh, S. J., Byrd, K. A. et al.** 2022. Proximity to small-scale inland and coastal fisheries is associated with improved income and food security. *Communications Earth & Environment*, 3(1): 174. <https://doi.org/10.1038/s43247-022-00496-5>
- Smartfish.** 2015. *Enhancing value-chain performance for mud crab in Madagascar*. <http://commissionoceanindien.org/fileadmin/projets/smartfish/Fiche/FICHE3ENGLISH.pdf>. Consulté le 2 novembre 2016.
- Sowman, M. et Cardoso, P.,** 2010. Small-scale fisheries and food security strategies in countries in the Benguela Current Large Marine Ecosystem (BCLME) region: Angola, Namibia and South Africa. *Marine Policy*, 34(6), pp. 1163-1170.
- Thoya, P., Horigue, V., Möllmann, C., Maina, J. et Schiele, K. S.,** 2022. Policy gaps in the East African Blue economy: Perspectives of small-scale fishers on port development in Kenya and Tanzania. *Frontiers in Marine Science*, 9, p. 933111.

Tran, N., Chu, L., Chan, C. Y., Genschick, S., Phillips, M. J. et Kefi, A. S. 2019. Fish supply and demand for food security in Sub-Saharan Africa: An analysis of the Zambian fish sector. *Marine Policy*, 99: 343-350. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2018.11.009>

Union africaine. 2015. *Agenda 2063: The Africa We Want. Popular version*. Addis Ababa. https://au.int/sites/default/files/documents/36204-doc-agenda2063_popular_version_en.pdf

Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., Vermeulen, S., Garnett, T. et al. 2019. Food in the Anthropocene: the EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393(10170): 447-492. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31788-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4)

Pour approfondir le sujet avec des ouvrages non cités

Banque mondiale. 2020. *Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune*. Washington. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1602-4>

Canty, S. W. J. et Deichmann, J. L. 2022. Do small-scale fisheries have the capacity to provide food security to coastal populations? *Fish and Fisheries*, 23: 708-718. <https://doi.org/10.1111/faf.12643>

SADC. 2020a. *Demographics and Social Statistics*. Gaborone.

SADC. 2020b. *SADC Fisheries and Aquaculture. Success Stories*. Southern African Development Community Brief, Volume 1. Gaborone.



Annexe A

Tableau A1. Nombre de personnes dépendant de la pêche artisanale dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe

Pays	Nombre total de personnes dépendantes (emploi, subsistance, membres de ménages)	Employés: pré-capture (nombre total de personnes)			Employés: capture (nombre total de personnes)			Employés: transformation (nombre total de personnes)		Employés: commerce (nombre total de personnes)		Subsistance (nombre total de personnes)			Personnes qui dépendent de ménages (nombre total de personnes)
		Nombre total (eaux intérieures et marines)	Eaux intérieures	Eaux marines	Nombre total (eaux intérieures et marines)	Eaux intérieures	Eaux marines	Nombre total (eaux intérieures et marines)	Eaux intérieures	Nombre total (eaux intérieures et marines)	Eaux intérieures	Nombre total (eaux intérieures et marines)	Eaux intérieures	Eaux marines	
Afrique du Sud	683 185	6 358	15 263	2 828	12 435	33 528	14 924	32 362	19 261	13 101	580 751				
Angola	2 233 296	6 034	70 521	19 000	51 521	27 754	100 569	139 967	37 710	102 257	1 888 450				
Botswana	91 775	1 400	1 657	1 657	0	2 041	3 273	6 286	6 286	0	77 117				
Comores	66 785	167	2 453	0	2 453	770	2 204	5 348	0	5 348	55 842				
Eswatini	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.				
Lesotho	27 541	314	598	598	0	563	581	2 596	2 596	0	22 889				
Madagascar	3 412 307	6 891	210 383	57 006	153 377	31 695	71 098	199 386	54 026	145 360	2 892 854				
Malawi	1 488 869	3 166	49 194	49 194	0	54 115	50 573	60 883	60 883	0	1 270 938				
Maurice	159 079	528	5 666	0	5 666	2 602	6 935	8 902	0	8 902	134 447				
Mozambique	3 011 641	7 389	117 133	16 850	100 283	48 307	113 753	169 864	24 436	145 428	2 555 196				
Namibie	67 367	436	3 175	2 552	623	2 540	3 115	0	0	0	58 101				
République démocratique du Congo	5 759 940	13 974	229 436	227 668	1 768	81 541	186 115	380 279	367 821	12 458	4 868 595				
République-Unie de Tanzanie	3 578 518	8 390	138 126	114 755	23 371	34 793	194 964	140 545	85 936	54 609	3 061 700				
Seychelles	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.				
Zambie	1 204 863	6 524	53 380	53 380	0	25 315	15 024	93 593	93 593	0	1 011 026				
Zimbabwe	909 801	2 828	18 742	18 742	0	15 773	36 889	73 369	73 369	0	762 200				
Total	22 694 967	64 400	915 727	564 230	351 497	361 337	800 016	1 313 380	825 917	487 463	19 240 108				

Note: a.d. = absence de données

Tableau A2. Nombre de femmes dépendant de la pêche artisanale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

Pays	Nombre total de femmes pratiquant la pêche artisanale (emploi salarié et pêche de subsistance)	Femmes employées à la capture			Femmes employées: transformation (nombre total)	Femmes employées: commerce (nombre total)	Femmes pratiquant la pêche de subsistance (nombre total)		
		Nombre total (eaux intérieures et marines)	Eaux intérieures	Eaux marines			Nombre total (eaux intérieures et marines)	Eaux intérieures	Eaux marines
Afrique du Sud	38 035	1 745	217	1 528	13 783	6 044	16 463	9 848	6 614
Angola	158 493	20 016	1 772	18 244	15 820	51 089	71 568	22 025	49 544
Botswana	7 305	127	127	0	1 580	2 384	3 214	3 214	0
Comores	4 403	109	0	109	439	1 120	2 736	0	2 736
Eswatini	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.
Lesotho	1 989	46	46	0	321	295	1 327	1 327	0
Madagascar	174 980	10 739	3 948	6 791	18 066	36 118	110 057	35 706	74 352
Malawi	73 784	4 106	4 106	0	12 402	17 038	40 238	40 238	0
Maurice	8 201	244	0	244	838	2 566	4 553	0	4 553
Mozambique	165 532	5 680	1 167	4 513	27 535	41 781	90 536	16 150	74 386
Namibie	2 871	272	196	77	1 016	1 582	0	0	0
République démocratique du Congo	389 015	14 342	13 485	857	38 650	115 161	220 862	214 826	6 036
République-Unie de Tanzanie	227 723	15 170	12 603	2 567	8 681	131 310	72 563	44 369	28 195
Seychelles	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.	a.d.
Zambie	87 679	4 420	4 420	0	14 430	6 974	61 856	61 856	0
Zimbabwe	77 518	1 298	1 298	0	8 991	18 740	48 490	48 490	0
Total	1 417 528	78 312	43 385	34 928	162 552	432 202	744 462	498 047	246 415

Note: a.d. = absence de données. La dépendance inclut les personnes employées dans les chaînes de valeur, celles qui travaillent pour leur subsistance (pêcheurs qui capturent du poisson principalement pour la consommation) et les membres des ménages. Les données proviennent de 14 pays de la SADC; on ne disposait d'aucune donnée pour l'Eswatini et les Seychelles.
Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests: The contribution of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

Annexe B

Tableau A3. Prévalence de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

Pays	Pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (2019)	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave (moyenne 2018-2020)	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteints d'un retard de croissance (2019)	Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans) (2019)
Afrique du Sud	20,5	18,2	23,1	30,5
Angola	31,1	73,5	37,4	44,5
Botswana	15,4	54	23,2	32,5
Comores	18,6	a.d	23,7	33,8
Eswatini	36,1	a.d	23,3	30,7
Lesotho	32,4	52	32,4	27,9
Madagascar	80,7	59,6	41,3	37,8
Malawi	70,1	79,9	37,8	31,4
Maurice	0,1	24,2	8,8	23,5
Mozambique	64,6	71,1	38,4	47,9
Namibie	15,6	57,6	18,9	25,2
République démocratique du Congo	69,7	69,2	41,2	42,4
République-Unie de Tanzanie	44,9	56,3	32,8	38,9
Seychelles	0,5	a.d	7,5	25,1
Zambie	61,4	60,3	32,9	31,5
Zimbabwe	39,8	69,8	23,5	28,9
Afrique subsaharienne	35,1	a.d	a.d	a.d
Afrique	a.d	53,3	31,2	38,9
Monde	8,4	26,6	22,4	29,9

Note: a.d. = absence de données

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests: The contribution of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>; Banque mondiale. 2023. *Poverty and Inequality Platform Methodology Handbook*. édition 2023-03. Washington.

Annexe C

Tableau A4. Teneur en nutriments d'espèces de poisson issues de la pêche artisanale et d'autres aliments d'origine animale (pour 100 grammes d'aliments comestibles) dans la Communauté de développement de l'Afrique australe

Nom de l'aliment / espèce de poisson	Calcium	Fer	Sélénium	Zinc	Vitamine A	Oméga-3	Protéines
(nom local)	(mg)	(mg)	(mcg)	(mg)	(mcg, EAR)	(DHA+EPA) (g)	(g)
Petits* poissons							
<i>Acanthodoras spinosissimus</i>	432,28	1,73	61,54	2,21	41,87	0,26	16,48
<i>Aulonocara gertrudae</i>	327,76	2,09	44,50	3,21	42,32	0,36	17,79
<i>Copadichromis virginalis</i> (utaka)	246,02	1,66	45,69	2,50	59,27	0,39	17,99
<i>Diplotaxodon argenteus</i>	202,75	1,66	46,21	1,93	110,48	0,43	18,21
<i>Engraulicypris sardella</i> (usipa)	735,89	7,08	59,24	2,21	49,13	0,32	17,17
<i>Enteromius paludinosus</i>	637,85	2,42	51,32	2,57	47,49	0,41	17,57
<i>Limnothrissa miodon</i> (sardine du lac Tanganyika / kapenta)	309,78	4,57	51,90	2,80	10,39	0,51	18,09
<i>Protomelas similis</i>	226,11	2,02	52,24	3,08	24,39	0,30	17,61
<i>Rastrineobola argentea</i> (dagaa ou mukene)	836,85	3,37	32,25	2,78	82,22	0,59	18,03
<i>Stolothrissa tanganicae</i> (kapenta)	540,42	4,13	46,37	2,96	25,11	0,45	17,91
Petits poissons d'eau douce (séchés) commercialisés dans la région							
<i>Engraulicypris sardella</i> (usipa)	451,00	40,60	-	-	-	-	45,70
<i>Engraulicypris breianalis</i> (usipa)	1453,00	6,20	-	25,40	66,00	-	67,20
<i>Rhamphochromis esox</i> (mcheni)	1884,00	20,30	-	-	-	-	39,80
<i>Copadichromis inornatus</i> (utaka)	451,00	40,60	-	-	-	-	45,70
Gros* poissons							
<i>Alestes baremoze</i>	160,48	1,62	73,25	1,92	18,72	0,31	18,40
<i>Clarias gariepinus</i>	20,16	1,60	87,28	1,45	14,23	0,27	16,96
<i>Galeoides decadactylus</i>	117,83	1,62	51,83	1,85	34,51	0,44	17,00

(Cont.)

Nom de l'aliment / espèce de poisson	Calcium	Fer	Sélénium	Zinc	Vitamine A	Oméga-3	Protéines
(nom local)	(mg)	(mg)	(mcg)	(mg)	(mcg, EAR)	(DHA+EPA) (g)	(g)
Hydrocynus forskahlii	99,85	1,74	82,60	1,62	18,28	0,22	17,47
Hydrocynus goliath	54,43	1,35	26,26	0,51	27,01	0,37	19,52
Katsuwonus pelamis	145,31	1,99	73,31	0,55	32,30	0,25	17,34
Lates niloticus	133,57	1,74	82,21	0,79	12,04	0,26	20,45
Lates stappersii	322,42	2,40	42,62	1,15	159,90	0,12	18,69
Oreochromis karongae	19,93	1,79	38,42	0,69	35,62	0,26	18,46
Oreochromis niloticus	25,93	1,79	35,70	1,06	9,69	0,74	19,16
Polydactylus quadrifilis	86,11	0,90	95,13	1,54	13,45	0,27	18,79
Thunnus albacares	60,03	3,65	61,37	1,64	13,35	0,31	16,76
Thunnus obesus	30,43	3,84	63,13	1,40	31,98	0,29	18,54
Thyrsites atun	45,76	1,25	61,66	1,06	44,61	0,40	19,11
Trichiurus lepturus	126,39	1,71	195,52	0,94	13,86	0,29	20,00
Tylochromis polylepis	151,33	1,60	50,99	2,11	8,14	0,24	17,29
Autres aliments d'origine animale							
Bœuf	1	7,5	-	1,77	-	-	20,5
Bœuf (foie)	7	8,8	-	3,5	4 970	-	19,4
Chèvre	11	2,4	-	3,45	0	-	17,5
Porc	10	1,4	-	3,6	0	-	16,8
Poulet (avec peau)	8	1	-	1,6	7	-	21,1
Œuf de poule	39	1,8	-	1,15	67	-	12,6
Lait de vache	120	0,1	-	0,38	44	-	2,9

Note des annexes: Les aliments en gras sont ceux qui contiennent les trois valeurs nutritionnelles les plus élevées pour chaque nutriment. Le bleu met en évidence les aliments riches en nutriments multiples, c'est-à-dire les aliments qui contribuent à 25 pour cent des apports nutritionnels recommandés pour les femmes adultes pour une combinaison d'au moins trois nutriments. Les espèces de poisson (petites et grandes) sont celles qui sont le plus souvent pêchées dans le cadre de la pêche artisanale ou commercialisées dans la région de la SADC. Les petits poissons sont définis comme ayant une longueur maximale de 25 centimètres (cm) et les grands comme ayant une longueur maximale supérieure à 25 cm. Leurs valeurs nutritives sont tirées de FishBase et de la modélisation des nutriments réalisée dans le cadre de l'initiative «Illuminating Hidden Harvests». Les valeurs nutritives des autres aliments d'origine animale sont tirées de la composition des aliments notée dans la région. Les sources de données et les méthodes utilisées pour calculer la valeur nutritionnelle du poisson séché étant différentes de celles du poisson frais, aucune comparaison directe ne peut être faite entre les deux.

Apports nutritionnels recommandés pour les femmes adultes (19-50 ans) pour chaque nutriment: calcium – 1 000 milligrammes (mg), fer – 29,4 mg, sélénium – 26 microgrammes (mcg), zinc – 4,9 mg, vitamine A – 500 mcg, équivalents d'activité du rétinol) et oméga-3 – 1,1 g.

On dispose de données sur la teneur en nutriments des poissons de huit pays de la SADC.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de la FAO, Duke University et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests: The contribution of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

Le présent document d'information est conçu pour donner un aperçu de la contribution de la pêche artisanale à des systèmes alimentaires sains et à des moyens de subsistance durables dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

La SADC comprend 16 États membres situés dans le sud de l'Afrique subsaharienne. La région est riche en ressources aquatiques, avec de vastes étendues d'eau intérieures et marines. Le secteur de la pêche génère une immense valeur sociale, économique et nutritionnelle, qui fait office de planche de salut pour des millions de personnes dans la région. En 2021, plus de 3,1 millions de tonnes de poisson y ont été récoltées dans les pêcheries de capture en eau douce et en mer. Les pêches de capture sont dominées par la pêche artisanale, de nombreux pays pratiquant presque exclusivement ce type de pêche par rapport à la pêche industrielle. Plus de 22,7 millions de femmes et d'hommes dépendent de la pêche artisanale pour leurs moyens de subsistance.

En renforçant l'adhésion aux Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD) et leur intégration dans les politiques et plans nationaux, on peut aider à préserver et à améliorer les contributions de la pêche artisanale au développement durable et aux systèmes alimentaires de la SADC. L'initiative «Illuminating Hidden Harvests» a démontré, par des éléments qui ont alimenté le présent document, l'intérêt que présente la pêche artisanale pour le développement durable de la planète et de la région de la SADC.

